

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace-Work- Fatherland

**UNIVERSITE DE DSCHANG
UNIVERSITY OF DSCHANG**

Scholae Thesaurus DschangensisIbiCordum
B.P.96, Dschang (Cameroun)-Tél./Fax: 233 45
13 81 Website: <http://www.univ-dschang.org>
E-mail: udsrectorat@univ-dschang.org



**FACULTE D'AGRONOMIE ET DES
SCIENCES AGRICOLES**

**FACULTY OF AGRONOMY
AND AGRICULTURAL SCIENCES**

**DSCHANG SCHOOL OF
AGRONOMY AND
ENVIRONMENTAL SCIENCES**

BP 222, Dschang (Cameroun)

Tél'/Fax(237)33 45 1566
E-mail: fasa@univ-dschang.org

DEPARTEMENT DE FORESTERIE

DEPARTMENT OF FORESTRY

LABORATOIRE DE GÉOMATIQUE ENVIRONNEMENTALE

LABORATORY OF ENVIRONMENTAL GEOMATICS

**Evaluation des initiatives de restauration
forestière au Cameroun : cas de la commune
de Yoko, Région du Centre**

*Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme d'Ingénieur de Conception des Eaux, Forêts et
Chasses*

Par :

MEKOK Borice

Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Chasses

Matricule : CM-UDS-18ASA1038

Niveau : Foresterie V

26^{ème} PROMOTION

Septembre 2023

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work- Fatherland

UNIVERSITE DE DSCHANG
UNIVERSITY OF DSCHANG

Scholae Thesaurus DschangensisIbiCordum
B.P.96, Dschang (Cameroun)-Tél./Fax: 233 45
13 81 Website: <http://www.univ-dschang.org>
E-mail: udsrectorat@univ-dschang.org



FACULTE D'AGRONOMIE ET DES
SCIENCES AGRICOLES

FACULTY OF AGRONOMY
AND AGRICULTURAL SCIENCES

DSCHANG SCHOOL OF
AGRONOMY AND
ENVIRONMENTAL SCIENCES

BP 222, Dschang (Cameroun)

Tél'/Fax(237)33 45 1566
E-mail: fasa@univ-dschang.org

DEPARTEMENT DE FORESTERIE
DEPARTMENT OF FORESTRY

Evaluation des initiatives de restauration forestière au Cameroun : cas de la commune de Yoko, Région du Centre

*Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme
d'Ingénieur de Conception des Eaux, Forêts et Chasses*

Par :

MEKOK Borice

Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Chasses

Matricule : CM-UDS-18ASA1038

Niveau : Foresterie V

26^{ème} PROMOTION

Encadreur :

Dr. Abdon AWONO
Chercheur CIFOR-ICRAF

Directeur de mémoire :

Pr. Martin TCHAMBA
*Professeur titulaire
Université de Dschang*

Septembre 2023

2

FICHE DE CERTIFICATION DE L'ORIGINALITE DU TRAVAIL

Je soussigné MEKOK Borice, atteste que le présent mémoire intitulé « Évaluation des initiatives de restauration forestière au Cameroun : cas de la commune de Yoko, Région du Centre » est le fruit de mes travaux de recherche effectués au Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR), sous la Supervision du Professeur TCHAMBA Martin, Professeur Titulaire à la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles (FASA) de l'Université de Dschang, et sous l'encadrement du Dr AWONO Abdon, Chercheur au CIFOR-ICRAF. Ce Mémoire est authentique et n'a pas été antérieurement présenté pour l'acquisition de quelque grade universitaire que ce soit.

Nom et visa de l'auteur

MEKOK Borice

Date :/...../.....

Visa du Superviseur

Visa du Chef de Département

Pr TCHAMBA Martin

Date :/...../.....

Pr TCHAMBA Martin

Date :/...../.....

DÉDICACE

A

Ma feuè mère, MENTOUGA Emérence, à jamais dans mon cœur.

REMERCIEMENTS

En ce jour spécial, je tiens à adresser mes remerciements les plus sincères à tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation du présent mémoire.

- Tout d'abord à l'Éternel Tout Puissant de m'avoir protégé et comblé de ses grâces tout au long de ma formation au sein de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles ;
- À monsieur le Doyen de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles de l'Université de Dschang Pr. BITOM Dieudonné pour sa qualité et sa rigueur au travail en général et surtout la qualité de la formation que nous recevons depuis des années.
- À mon superviseur, Pr TCHAMBA Martin qui, par son encadrement professionnel et plus que social, a grandement contribué à forger le jeune homme que je suis aujourd'hui ;
- À mon encadreur, Dr AWONO Abdon du Centre de Recherche Forestière Internationale, qui n'a ménagé aucun effort pour m'assurer un bon séjour au sein de cette illustre institution de recherche et pour la rédaction de mon mémoire malgré les multiples contraintes rencontrées ;
- À tout le personnel enseignant de la Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles en général et du Département de Foresterie en particulier, pour avoir mis en contribution leur énergie et leurs divers savoirs afin de nous garantir une formation de qualité ;
- Au Coordonnateur Régionale du Centre de Recherche Forestière Internationale, Dr EBA'A ATYI Richard, pour m'avoir ouvert les portes du CIFOR et pour son encadrement ;
- A Mme NGUEKEU Hortense, pour sa disponibilité et son encadrement dans la correction du présent mémoire et pour avoir facilité mon adaptation dans cette illustre institution qu'est le CIFOR ;
- Dr. Essouman Ebouel, qui a grandement contribué à mon encadrement socioprofessionnel durant mon cycle de formation ;

- A M. MVAEBEME BITOUMOU GUYLOU Stéphane pour sa disponibilité, ses conseils et ses orientations dans le cadre de la correction du présent mémoire ;
- Mme OUME Larie Tatiana épouse KINGUE pour son soutien indéfectible ;
- À la grande famille BOCK AKOYE ;
- À Monsieur BISSO BILONGO Juste Parfait et son épouse Mme BISSO Katherine, qui m'ont ouvert les portes de leur domicile et m'ont offert une famille chaleureuse dans la ville de Yaoundé et pour leurs conseils, leur soutien multiforme et leur encadrement ;
- À tous mes camarades de la 26^{ème} promotion pour le cadre convivial qu'ils m'ont offert durant toute notre formation et leur soutien multiforme ;
- À mes ami(e)s et connaissances pour leurs encouragements et leur attention quand besoin se faisait sentir ;

TABLE DE MATIERE

FICHE DE CERTIFICATION DE L'ORIGINALITE DU TRAVAIL	i
DÉDICACE	ii
REMERCIEMENTS	iii
LISTE DES TABLEAUX	viii
LISTE DES FIGURES	ix
LISTE DES ANNEXES	xi
LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS	xii
RÉSUMÉ	xiv
ABSTRACT	xv
INTRODUCTION	1
1. Contexte et justification	2
2. Problématique	4
3. Questions de recherche	6
3.1. Question principale	6
3.2. Questions secondaires	6
4. Objectifs	6
4.1. Objectif global	6
4.2. Objectifs spécifiques	6
5. Hypothèses de recherche	6
5.1. Hypothèse principale	6
5.2. Hypothèses secondaires	7
6. Importance de l'étude.....	7
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET REVUE DE LA LITTÉRATURE	8
1.1. Cadre conceptuel.....	9
1.1.1. Initiative.....	9
1.1.2. Evaluation	Error! Bookmark not defined.
1.1.3. Restauration	9
1.1.4. Gouvernance	13
1.1.5. Gestion des paysages	17
1.1.6. Forêt.....	17
1.1.7. Forêt primaire.....	18

1.1.8. Forêt secondaire	18
1.1.9. Forêt communale	19
1.1.10. Déforestation	19
1.1.11. Dégradation de forêt	19
1.1.12. Rétablissement d'une forêt	19
1.1.13. Boisement	19
1.2. Revue de la littérature	20
1.2.1. Cadre contextuel de la restauration des paysages forestiers	20
1.2.2. Participation des acteurs aux initiatives de restauration des paysages forestiers à Yoko.....	25
1.2.3. La perception des populations locales par rapport à la restauration des paysages forestiers	33
CHAPITRE II : MATERIEL ET METHODES	34
2.1. Présentation de la zone d'étude	35
2.1.1. Localisation du site d'étude	35
2.1.2. Présentation du milieu biophysique	36
2.1.3. Milieu humain	41
2.2. Collecte des données	45
2.2.1. Données secondaires	45
2.2.2. Données primaires	45
2.3. Traitement et analyse des données	50
2.3.1. Caractérisation des initiatives de restauration des paysages forestiers dans la Commune de Yoko.....	50
2.3.2. Évaluation du niveau de participation des acteurs aux initiatives de restauration de Yoko	50
2.3.3. Examen de la perception locale des populations locales par rapport à la restauration des paysages forestiers.....	50
CHAPITRE 3 : RESULTATS ET DISCUSSION	52
3.1. Résultats	53
3.1.1. Caractérisation des initiatives de restauration des paysages forestiers existantes dans la Commune de Yoko	53
3.1.1.1. Identification des différentes initiatives de restauration des paysages forestiers	53
3.1.2. Évaluation du niveau de participation des acteurs locaux aux initiatives de restauration des paysages forestiers à Yoko	62

3.1.2.1. Identification des parties prenantes.....	62
3.1.2.2. Participation des parties prenantes locales	65
3.1.3. Examen du niveau de perception locale de la restauration des paysages dégradés	70
3.2. Discussion.....	72
3.2.1. Initiatives de RPF existantes dans la commune de Yoko	72
3.2.2. Niveau de participation des acteurs locaux aux initiatives de RPF de la commune de Yoko	72
3.2.3. Perception locale de la restauration des Paysages forestiers	74
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	76
Conclusion	77
Recommandations.....	78
BIBLIOGRAPHIE.....	81
ANNEXES	89

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques initiatives de restauration forestière menées au Cameroun	23
Tableau 2: Projets de RPF identifier dans la commune de Yoko	25
Tableau 3: parties prenantes principale dans la région du Centre	27
Tableau 4: Moyennes des précipitations (PPT) et des températures (T) de la commune de Yoko entre 1991- 2021 et 2011-2021, respectivement	36
Tableau 5: Principales essences forestières rencontrées dans la commune de Yoko	38
Tableau 6: Quelques espèces animales rencontrées à Yoko	40
Tableau 7: liste des 12 villages enquêtés	49
Tableau 8: Les initiatives collectives locales	55
Tableau 9: Projets de RPF existant dans la commune de Yoko	57
Tableau 10: quelques objectifs des initiatives extérieures à la commune de Yoko	60
Tableau 11: Acteurs locaux participant aux initiatives de RPF locales	65
Tableau 12: Test du niveau de participation sur la différence significative entre la planification et la mise en œuvre.	67
Tableau 13: Evaluation du niveau de participation à la planification des communautés locales.....	68
Tableau 14: Proportion représentant la population motivée à participer aux initiatives de RPF	69
Tableau 15: Présentation des différentes raisons de motivations à participer aux initiatives de RPF des populations locales.	70
Tableau 16: Perception de la restauration des paysages par les populations enquêtées	70

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Interaction des piliers et des principes de la gouvernance forestière	17
Figure 2: Rôles des acteurs et institutions dans la RPF	26
Figure 3: Parties prenantes principales et secondaires dans la RPF.....	27
Figure 4: Structure de gouvernance RPF	32
Figure 5: Carte de localisation de la commune de YOKO	35
Figure 6: Diagramme ombrothermique de la commune de Yoko.....	37
Figure 7 : Répartition de la commune de Yoko entre la zone rurale et la zone urbaine	42
Figure 8: Répartition de la population de Yoko par sexe	Error! Bookmark not defined.
Figure 9: Proportion des initiatives locales dans l'ensemble des villages enquêtés dans la commune de YOKO	53
Figure 10: Proportions des villages enquêtés abritant des initiatives individuelles (pratiques de RPF).	54
Figure 11: Niveau de participation des acteurs locaux aux initiatives de RPF locales .	65
Figure 12: Proportion représentant le début de participation des communautés locales aux initiatives de RPF	66
Figure 13: Bilan de l'évaluation du niveau de participation des communautés locales	69
Figure 14: Rôles qu'apportent les pratiques de RPF aux populations locales de Yoko	71

LISTE DES PHOTOS

PHOTO 1: Groupe de discussion le village Megan	54
PHOTO 2: Pépinière appartenant à un riverain dans l'un des villages Mekoissim sélectionnés.....	54
PHOTO 3: Plantation de Teck dans le village Medjanvouni	66
PHOTO 4: Pépinière de Teck dans le village Mbatoua	66

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1: Initiative de restauration des paysages au Cameroun entre 2008 et 2020	90
ANNEXE 2: Types d'associations présentent dans la commune de Yoko	91
ANNEXE 3: Fiche de données parcellaires d'observations directes.....	92
ANNEXE 4: Fiche de présence lors du fogus groupe dans le village Ngoouetou	93
ANNEXE 5: Fiche du chronogramme de collecte des données	94

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

AFR 100 :	Initiative pour la Restauration des Forêts et Paysages Forestiers en Afrique
ANAFOR :	Agence Nationale de Développement Forestier
BAD :	Banque Africaine de Développement
BUCREP :	Bureau Centrale de Recensement et des Études des Populations du Cameroun
CIFOR :	Centre International de Recherche Forestière
COMIFAC :	Commission des Forêts d’Afrique Centrale d’Afrique Centrale.
DSCE :	Document de Statistique de Croissance et de l’Emploi
FAO :	Organisation Mondiale pour l’Alimentation et l’Agriculture
FASA :	Faculté d’Agronomie et des Sciences Agricoles
GIZ :	Agence de coopération Internationale Allemande pour le Développement
ICRAF :	Centre International de Recherche en Agroforesterie
MEOR :	Méthodologie d’Évaluation des Opportunités de Restauration des
MINADER :	Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural
MINEPDED :	Ministère de l’Environnement et du Développement Durable
MINFI :	Ministère des Finances
MINFOF :	Ministère des Forêts et de la Faune
MINRESI :	Ministère de la Recherche Scientifique et de l’Innovation
ODD :	Objectif de Développement Durable
OIBT :	Organisation Internationales des Bois Tropicaux
OSC :	Organisations de la Société Civile paysages forestiers
PCD :	Plan Communal de Développement
PFNL :	Produits Forestiers Non Ligneux
PNDP :	Programme National de Développement Participatif

PSE :	Paiement des Services Environnementaux
REDD :	Réduction des Émissions liées à la Déforestation et la Dégradation
REDD+ :	Reduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts, Conservation, Gestion durable et Augmentation des stocks de carbone
RIOFAC :	Renforcement et Institutionnalisation de l’Observatoire des Forêts d’Afrique Centrale
RPF :	Restauration des Paysages Forestiers
UICN :	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WRI:	<i>World Ressource Institute</i>
WWF:	World Wild Fund for Nature

RÉSUMÉ

La commune de Yoko, pour faire face aux problèmes de feux de brousse et la transhumance que rencontrent ses aires protégées, dispose de quelques initiatives de restauration de ses paysages forestiers. La présente étude a porté sur l'évaluation des initiatives de Restauration forestières au Cameroun : cas de la commune de Yoko, région du Centre, a été effectuée de juin à juillet 2023 et vise à contribuer à la performance de ces initiatives de restauration. La démarche méthodologique utilisée s'est faite en deux étapes : les entretiens individuels auprès des différents acteurs, pour caractériser les différentes initiatives existantes ; les groupes de discussion, pour évaluer le niveau de participation des acteurs locaux aux initiatives de restauration des paysages forestiers et examiner la perception locale de la restauration des paysages forestiers. Les villages constituant l'échantillon ont été sélectionnés suivant un échantillonnage par convenance. En tout, 12 villages ont été visités. Cinq (05) représentants des projets de RPF ont été interviewés. Il ressort de la présente étude que la commune de Yoko abrite des initiatives extérieures (projets de RPF) et des initiatives locales (individuelles et collectives), avec 48% de la population impliquée dans une initiative locale collective, contre 52% qui ont des initiatives individuelles. Pour ce qui est de la participation des acteurs locaux, il ressort que la population ne participe pas assez et à tous les niveaux du processus de mise en œuvre des projets de RPF. Par ailleurs, les résultats révèlent que les acteurs locaux de RPF n'encouragent pas assez les initiatives locales. En effet, 25% de la population affirment bénéficier du soutien d'un acteur local dans ces initiatives, contre 75% qui affirment ne bénéficier d'aucun soutien dans les leurs. Les résultats montrent également que les populations locales ont une bonne perception de la restauration des paysages forestiers ; elles sont conscientes de la dégradation des terres et montrent une forte motivation pour le renversement de cette tendance. Il ressort de cette étude que le déterminant à prendre en compte pour une meilleure performance des initiatives de RPF dans la commune de Yoko est l'inclusion des populations locales à tous les niveaux des processus de mise en œuvre des projets de RPF, dans la commune de Yoko.

Mots clés : Restauration des Paysages Forestiers, initiatives de restauration, participation des populations, perception locale.

ABSTRACT

The commune of Yoko is an ecological transition zone between forest and savannah, with several protected areas, land reserves and timber sales. Human activities such as bush fires and transhumance seem to have an impact on its plant cover. The consequences of these activities are a reduction in biodiversity and loss of fertility. In response to this, the commune of Yoko in particular has been the focus of a number of forest restoration initiatives. This study was carried out from June to July 2023 with the aim of contributing to the performance of forest landscape restoration initiatives. The methodological approach used was in two stages: individual interviews with the various stakeholders to characterise the different existing initiatives; focus groups to assess the level of participation of local stakeholders in FLR initiatives and to examine local perceptions of forest landscape restoration. The sample villages were selected on the basis of convenience sampling. In all, 12 villages were visited and 05 representatives of FLR projects interviewed. It emerged from this study that the commune of Yoko is home to both external initiatives (FLR projects) and local initiatives (individual and collective), with 48% of the population involved in a collective local initiative compared with 52% who have individual initiatives. With regard to the participation of local stakeholders, it emerges that the population is not sufficiently involved at all levels of the FLR project implementation process. The results also show that local FLR actors do not encourage local initiatives enough, with 25% of the population claiming to receive support for their initiatives from a local actor, compared with 75% who claim not to receive any support for their initiatives. The results on the local perception of restoration show that local people have a good perception of forest landscape restoration. They are aware of land degradation and are highly motivated to reverse this trend. At the end of this study, it emerged that the key factor to be taken into account for better performance of FLR initiatives in the commune of Yoko is the inclusion of local people at all levels of the implementation process of FLR projects in the commune of Yoko.

Key words: Forest landscape restoration, Restoration initiatives, Participation, Local perception.

INTRODUCTION

1. Contexte et justification

Environ 20% de la superficie arable de la planète a connu une baisse de productivité, avec des pertes de fertilité liées à l'érosion, à l'épuisement des sols et à la déforestation (ProFE, 2019). La couverture végétale est également en déclin, affectant les forêts, les terres agricoles et de pâturages, ainsi que les prairies. À cet effet, plus de 70 millions d'hectares de forêts ont été perdus ou dégradés pendant les deux dernières décennies ; accompagnés d'une désertification progressive et d'une dégradation des terres fertiles dans de nombreuses régions du monde (GIZ, 2019). La dégradation des forêts et des terres constitue aujourd'hui un sérieux problème dans le monde entier et, en particulier dans les pays en développement. Approximativement un milliard de personnes, soit 15% de la population de la planète, vivent dans des zones dégradées, et l'on considère qu'un tiers de la population mondiale est affecté par la dégradation des terres et des forêts (UICN, 2016). Cette dégradation est définie comme « un déclin persistant » des biens et services fournis par un écosystème, notamment les biens et services biologiques liés à l'eau ainsi que les biens et services sociaux et économiques.

Dans le contexte africain, près de 3 millions d'hectares de forêts sont perdus chaque année. De manière générale, 65% des terres sont affectées par la dégradation en Afrique ; ce qui conduit à une perte de 3% de son PIB (GIZ, 2019). La dégradation des forêts, exacerbée par le changement climatique et une mauvaise gestion des terres agricoles, menace les fonctions écologiques vitales de toutes les économies d'Afrique subsaharienne. Les exploitants agricoles et les ménages ruraux sont ceux qui souffrent le plus de la dégradation des terres dans la mesure où leurs activités dépendent en grande partie de conditions météorologiques stables, de l'état de santé des terres, du couvert arboré et de l'eau.

Pour atténuer ce problème de dégradation et de déforestation, il existe à travers le monde de nombreuses initiatives en faveur de la restauration des paysages forestier tel le défi de Bonn avec l'objectif de restauré 350 millions d'hectares d'ici 2035 et la Déclaration de New York sur les forêts. Le Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (BMZ) a lancé l'initiative de Restauration des Paysages Forestiers en Afrique (AFR100) lors du Global Landscapes Forum en marge de la COP21 à Paris en décembre 2015. L'initiative AFR100 vise à accélérer la restauration de 100 millions d'hectares de paysages déboisés et dégradés en Afrique d'ici 2030. L'AFR100 reconnaît les divers avantages que les forêts et les arbres en dehors des forêts

offrent dans les paysages africains restaurés et résilients. Ces avantages s'expriment par : une meilleure fertilité des sols, une productivité agricole et une sécurité alimentaire accrue, une plus grande disponibilité et une meilleure qualité des ressources en eau, une réduction de la désertification, une augmentation de la biodiversité, des emplois verts, la croissance économique et une atténuation et une résilience accrue face au changement climatique. Une restauration accélérée des paysages forestiers peut donc contribuer considérablement aux Objectifs de développement durable (ODD) et à la mise en œuvre de l'Accord de Paris en matière d'adaptation et d'atténuation au changement climatique (Messinger et *al.*, 2016). En septembre 2016, 21 pays africains dont le Cameroun, avaient exprimé leur engagement à participer à l'initiative AFR100.

Le Gouvernement camerounais s'est engagé en 2017 à restaurer 12 062 768 d'hectares de terres dégradées d'ici 2030 sur le territoire national (GIZ, 2019). La restauration des écosystèmes au Cameroun est primordiale pour atteindre les objectifs du « Programme d'Émergence » à l'horizon 2035. Le rapport final de l'évaluation du potentiel de restauration des paysages forestier au Cameroun réalisé en 2016 par Tunk a identifié les régions de l'Extrême nord, du Nord-Ouest, de l'ouest et du Centre comme régions prioritaires à la restauration. Suite à cela le Cameroun a établi une stratégie nationale de restauration des paysages forestiers et des terres dégradées en 2019. À travers celle-ci, des initiatives de restauration sont en cours de réalisation (commune de Yoko par exemple), et d'autres en cours de maturation.

La commune de Yoko est le site de quelques initiatives de restauration forestière à l'instar du projet R1400 et des projets ProFE et F4F de la GIZ (CTFC, 2021 ; Le Guay, 2021). Cependant, la performance, la cohérence avec la vision des communautés locales, les impacts environnementaux et sociaux de ces initiatives restent à déterminer. Le projet Renforcement et Institutionnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale « RIOFAC » destiné à produire l'information environnementale pour soutenir le processus décisionnel des Etats du Bassin du Congo a lancé une série d'études, parmi lesquelles la gouvernance dans la restauration des paysages forestiers dégradés. La commune de Yoko a été ainsi choisie pour ce travail.

2. Problématique

Les forêts occupent plus de deux tiers de la superficie du territoire national camerounais et jouent de ce fait plusieurs rôles (référence). Sur le plan environnemental, les écosystèmes forestiers camerounais sont le refuge d'une très grande biodiversité et jouent un rôle d'atténuation des Gaz à Effet de Serre (GES) par leur fort potentiel de stockage de carbone (MINEPDED, 2018). Depuis la Loi forestière du Cameroun de 1994, le sous-secteur forestier a connu de nombreuses avancées dans la gestion durable des forêts, avec la mise sur pied du cadastre forestier constitué d'un domaine forestier permanent estimé à 12 788 026 hectares, et d'un domaine forestier non permanent, estimé à 6 850 974 d'hectares, sur une superficie forestière globale de 19 639 00 d'hectares (Tchatchou, 2015). Face aux pressions de diverses sources, ce patrimoine est de plus en plus confronté aux phénomènes de déforestation et de dégradation qui pourraient à la longue si rien n'est fait, menacer sa survie. Le renouvellement des ressources forestières et la reconstitution des formations végétales dégradées pour assurer le maintien ou la restauration des fonctions écosystémiques comptent, désormais, parmi les défis pressants à affronter dans la marche vers le développement durable. La communauté internationale, à travers différents accords et conventions, s'est engagée à rendre plus durable l'utilisation et la gestion du capital naturel de la Terre. Elle a initié ainsi des programmes de restauration des paysages forestiers (RPF) parmi leurs interventions à travers une collaboration active avec plusieurs communes du Cameroun dont la commune de Yoko (Le Guay, 2021).

La commune de Yoko est l'une des plus grandes du Cameroun et fait partie de la zone agroécologique de forêts humides. Il s'agit d'une zone écologique de transition forêt-savane, comptant plusieurs aires protégées, des réserves foncières et des ventes de coupe (MINFOF, 2020). Cependant, les activités humaines telles que les feux de brousse et la transhumance semblent impacter sur le couvert végétal de la commune de Yoko.

Les conséquences liées à ces activités anthropiques entraînent une diminution de la biodiversité, la perte de la fertilité des sols à travers leur lessivage, la dégradation et la déforestation (Nke, 2008). En réponse à cette prévision et pour faire face aux contraintes et problématiques nouvelles et émergentes liées à la gestion forestière et environnementale, notamment aux changements climatiques, la commune de Yoko en particulier, entre 2019 et 2021, a fait l'objet de quelques initiatives de restauration forestière. En occurrence le projet R1400, une initiative portée par la Commune ayant permis

de mettre en place 80,5 ha de plantation forestière. Cependant, il n'y a pas d'informations sur le niveau de performance ou de réussite de ces initiatives, car elles n'ont jamais été évaluées et par conséquent l'impact de ces initiatives sur les communautés est jusqu'à ce jour inconnu.

En effet, malgré une planification parfaite des interventions, le succès de tout projet de restauration forestière, que ce soit à court ou à long terme, repose essentiellement sur son appropriation au niveau local d'une part et l'engagement des parties prenantes d'autre part (Mansourian, 2020 ; Mansourian et Berrahmouni, 2021). De ce fait, les interventions de restauration étant mises en œuvre sur le terrain avec les communautés locales, qui en sont d'ailleurs les cibles principales, celles-ci doivent être imprégnées et favorables à l'approche du projet, pour pouvoir assurer son application à long terme et de manière autonome. Pour un engagement fort des communautés aux projets de RPF, leur participation doit être effective dans les processus d'identification et de mise en œuvre des activités appropriées pour la restauration (UICN, 2016 ; Höhl *et al.*, 2020).

Ainsi, les acteurs de la RPF étant en voies d'entreprendre de nouvelles interventions de restauration dans cette zone en particulier et sur l'étendue du territoire en générale, une étude sur le niveau de performance de ces initiatives est nécessaire afin de soutenir l'Etat du Cameroun à honorer son engagement à l'AFR100.

3. Questions de recherche

3.1. Question principale

Au regard de la problématique suscitée, la question principale de recherche est de savoir, quel est le niveau de performance des initiatives de RPF dans la commune de Yoko ?

3.2. Questions secondaires

Il s'agit spécifiquement à travers cette recherche de répondre aux questions suivantes :

- Quels types d'initiatives de restauration rencontre-t-on dans la commune de Yoko ?
- Quel est le niveau de participation des parties prenantes aux initiatives de restauration des paysages forestiers dans la commune de Yoko ?
- Quel est le niveau de perception des populations locales à la restauration des paysages forestiers ?

4. Objectifs

4.1. Objectif global

L'objectif général de cette étude est de contribuer à la performance des initiatives de restauration des paysages forestiers dans la commune de Yoko.

4.2. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il est question de :

- Caractériser les initiatives de restauration des paysages forestiers dans la commune de Yoko ;
- Évaluer le niveau de participation des acteurs locaux aux initiatives de restauration des paysages forestiers à Yoko ;
- Examiner la perception des populations locales à la restauration des paysages forestiers.

5. Hypothèses de recherche

5.1. Hypothèse principale

Les initiatives de restauration des paysages forestiers dans la commune de Yoko sont en adéquation avec la vision des communautés locales.

5.2. Hypothèses secondaires

- Les initiatives de restauration des paysages forestiers dans la commune de Yoko se fondent exclusivement sur la plantation des arbres.
- Les initiatives de restauration des paysages forestiers identifiées dans la commune de Yoko ne sont pas inclusives.
- La perception des populations locales de la commune de Yoko par rapport aux initiatives de restauration forestière est mauvaise.

6. Importance de l'étude

La présente étude présente un intérêt qui peut être présenté ainsi que suit :

- **Sur le plan politique et stratégique** : l'étude offrira un mode de gouvernance plus efficace impliquant toutes les parties prenantes afin d'accélérer la mise en place des pratiques réussies des initiatives de restauration au Cameroun en général et dans la commune de Yoko en particulier. Elle proposera aussi des stratégies de mobilisation des subventions, investissements en capitaux propres, garanties de gestion des risques et fond d'intervention spécifiques conçus pour soutenir des initiatives de restauration et mobiliser les communautés locales engagées pour la gestion durable des terres. Enfin, les résultats de cette étude aideront à informer les décideurs politiques et partenaires au développement à organiser et opérationnaliser le processus de restauration durable face aux objectifs de développement durable, une contribution pour soutenir l'Etat du Cameroun à honorer son engagement à l'AFR100 ;
- **Pour la recherche scientifique** : l'étude permettra aux chercheurs et aux acteurs de RPF de disposer d'une base d'informations utiles en matière de RPF dans la commune de Yoko.

CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL ET REVUE DE LA LITTÉRATURE

1.1. Cadre conceptuel

Cette étude s'inscrit dans la mise en œuvre rapide et réussie du Cadre Stratégique National de Restauration des Paysages Forestier au Cameroun (CSRPF). Le cadre conceptuel de l'étude et la revue de la littérature sont passés dans ce chapitre. Dans la section dédiée à la définition des concepts, les principaux concepts clés de cette étude sont définies et leurs importances examinées. Il s'agit des concepts regroupés en de sous thèmes suivants : évaluation ; restauration et gestion des paysages.

1.1.1. Initiative

Selon le dictionnaire Larousse (édition), c'est le droit de soumettre à l'autorité compétente une proposition en vue de la faire adopter.

- **Initiative gouvernementale,**

Droit du gouvernement de déposer des projets de lois et des amendements lors de l'élaboration de la loi. (Vie-publique.fr)

- **Initiative populaire**

Procédé de démocratie semi-directe permettant au peuple d'intervenir directement dans l'élaboration de la loi. (Simonian-Gineste, 2020).

1.1.2. Évaluation

L'évaluation est l'appréciation systématique de la conception, de la mise en œuvre ou des résultats d'une initiative pour des fins d'apprentissage ou de prise de décision. (Scriven, 2003)

- **Évaluation d'initiatives**

L'évaluation peut se concentrer sur des initiatives comme des programmes, des projets, des sous-programmes, des sous-projets ou leurs composants ou éléments (Yarbrough *et al.*, 2010 ; Scriven, 2003).

1.1.3. Restauration

La restauration est définie par Aronson *et al.* (1995) comme « la transformation intentionnelle d'un milieu pour y rétablir l'écosystème considéré indigène et historique.

Le but de cette intervention est de revenir à la structure, la diversité et la dynamique de cet écosystème ». Le but est de rétablir l'intégrité biotique préexistante en termes de compositions spécifiques et de structure des communautés.

- **Restauration d'un habitat**

C'est le rétablissement d'un écosystème fonctionnel, en bonne santé et fonctionnant seul dans une localisation géographique donnée. La restauration d'un habitat consiste à supprimer les espèces végétales invasives et à réintroduire les espèces autochtones. Sans faire de jardinage, il s'agit de prendre des mesures techniques appropriées (Triplet, 2018). La restauration d'un habitat suit quatre étapes :

- La planification première ;
- La planification détaillée ;
- La mise en œuvre ;
- Le suivi.

- **Restauration du capital naturel**

Investissement dans le capital naturel pour améliorer la durabilité des écosystèmes naturels et gérés par l'Homme tout en contribuant au bien-être socio-économique des populations (Triplet, 2018). Le capital naturel renouvelable, réapprovisionnable et cultivé fournit des biens et des services écosystémiques. La restauration du capital naturel inclut la restauration ou la réhabilitation des écosystèmes, des améliorations en profondeur du système de production, de l'utilisation des ressources biologiques ou du capital naturel non renouvelable et des efforts pour améliorer la sensibilisation du public envers l'importance du capital naturel.

- **Restauration écologique**

C'est l'action intentionnelle qui initie ou accélère l'autoréparation d'un écosystème en respectant sa santé, son intégrité et sa gestion durable. La plupart du temps, l'écosystème qui a besoin d'être restauré a été dégradé, endommagé, transformé ou entièrement détruit, résultat direct ou indirect de l'activité humaine (Keenleyside et al., 2012). Dans certains cas, ces impacts sur les écosystèmes ont été causés ou aggravés par des phénomènes naturels, tels que les incendies, les inondations, les tempêtes ou les éruptions volcaniques, à tel point que l'écosystème ne peut retrouver son stade

antérieur à la perturbation ou sa trajectoire d'évolution historique. La restauration tend vers le retour d'un écosystème à trajectoire d'un écosystème historique.

- **Restauration des paysages forestiers**

Selon l'UICN et WRI (2014), la restauration des paysages forestiers est le processus de long terme qui permet de regagner la fonctionnalité écologique et d'améliorer le bien-être humain au sein des paysages forestiers déboisés ou dégradés. Elle porte sur les « forêts » parce qu'il s'agit d'augmenter le nombre et/ou la santé des arbres dans une région. Elle porte sur les « paysages » parce qu'elle implique des bassins versants, des territoires ou même des pays entiers dans lesquels de nombreuses utilisations des terres interagissent. Elle porte sur la « restauration » parce qu'elle implique de rétablir la productivité biologique d'une région afin d'obtenir tous les avantages possibles pour ses habitants et la planète. Elle est « de long terme », car elle nécessite une vision pluriannuelle des fonctions et des avantages écologiques pour le bien-être humain, qui résulteront de la restauration bien que des résultats concrets comme des emplois, des revenus et la séquestration du carbone sont immédiatement générés.

Selon l'OITB (2020), la restauration des paysages forestiers (RPF) désigne une démarche inclusive qui tire parti des arbres et autres éléments d'une forêt pour mettre en place des écosystèmes sains et résilients au sein desquels populations et nature coexistent en harmonie.

Une restauration des paysages forestiers réussie est une approche dynamique et tournée vers l'avenir, qui met l'accent sur le renforcement de la résilience des paysages et sur la création d'options futures pour ajuster et optimiser les biens et les services écosystémiques au fur et à mesure des changements des besoins sociaux ou de l'émergence de nouveaux défis. Elle intègre un certain nombre de principes directeurs, notamment :

- **Cibler les paysages** : étudier et restaurer des paysages entiers plutôt que des sites particuliers. Cela implique généralement de concilier de multiples utilisations interdépendantes des terres au sein du paysage, telles que les aires forestières protégées, les corridors écologiques, les forêts en cours de régénération, les systèmes agroforestiers, les surfaces agricoles, les plantations bien gérées et les bandes riveraines pour protéger les cours d'eau. Rétablir la fonctionnalité ;
- **Rétablir la fonctionnalité du paysage**, en le rendant plus apte à abriter un habitat riche, à éviter l'érosion et les inondations, et à résister aux impacts des changements climatiques et

autres perturbations. Cela peut être fait de plusieurs façons, l'une d'entre elle étant de restauré le paysage en rétablissant la végétation « originelle », mais d'autres stratégies peuvent également être utilisées ;

- **Tenir compte des multiples avantages** : viser la génération d'un ensemble de bien et de service écosystémique en augmentant judicieusement et adéquatement le couvert arboricole dans le paysage. À certains endroits, des arbres peuvent être ajoutés sur des terres agricoles afin d'améliorer la production alimentaire, réduire l'érosion, fournir de l'ombre et produire du bois-énergie. À d'autres endroits, les arbres peuvent être plantés pour créer un couvert forestier dense capable de séquestrer de grandes quantités de carbone, en protégeant l'approvisionnement en eau situé en aval et en offrant un habitat riche à la faune et la flore sauvages ;
- **Tirer parti d'une large gamme de stratégies** : examiner les nombreuses stratégies techniques pour remettre en place un couvert arboricole dans le paysage, celles-ci pouvant aller de la régénération naturelle à la plantation d'arbres ;
- **Impliquer les parties prenantes** : faire participer activement les parties prenantes locales aux décisions relatives aux objectifs de restauration, aux méthodes de mise en œuvre et aux compromis. Il est important que le processus de restauration se déroule dans le respect de leur droit à la terre et aux ressources, qu'il soit cohérent avec leurs pratiques de gestion foncière et qu'il leur apporte des avantages. Si un processus est bien conçu, il profitera de la participation volontaire active des parties prenantes locales.
- **Adaptation aux conditions locales** : adapter les stratégies de restauration pour être en adéquation avec les contextes sociaux, économiques et écologiques locaux. En effets, il n'existe pas d'approche unique ;
- **Eviter une nouvelle diminution de la forêt naturelle** : s'attaquer à la perte actuelle des forêts naturelles primaires et secondaires et à leur conversion ;
- **Adopter une gestion flexible** : être prêt à ajuster la stratégie de restauration au fil des changements des conditions environnementales, des connaissances acquises et des valeurs sociales. Utiliser le suivi et l'apprentissage continuel et ajuster la stratégie au fur et à mesure de la progression du processus de restauration.

- **Restauration à grande échelle**

Selon l'UICN et WRI (2014), la restauration à grande échelle vise à restaurer ou à créer un paysage que la plupart qualifieraient de forêt.

- **Restauration en mosaïque**

La restauration en mosaïque a pour but de restaurer ou de créer un paysage où coexistent utilisations de la terre, ce qui rend les terres agricoles plus productives (UICN et WRI, 2014).

1.1.4. Gouvernance

Le mot « gouvernance », d'origine anglaise, est un concept ancien, utilisé dans le domaine du management. Il réapparaît dans les années 1980, comme préoccupation majeure dans le discours politique, en particulier dans les politiques de développement (Triplet, 2008). La gouvernance est l'exercice du pouvoir selon lequel l'autorité politique, économique, administrative ou autre, chargée de gérer les ressources et les affaires d'un pays, inclut les mécanismes, processus et institutions par lesquels les citoyens et les groupes défendent leurs intérêts, exercent leurs droits légaux, reconnaissant leurs obligations et concilient leurs différences.

La gouvernance est un mode d'élaboration et de mise en œuvre de l'action publique qui se fonde sur :

- La prise en compte de la pluralité des acteurs ;
- Un processus collectif de négociation et de légitimation ;

La gouvernance est un système dans lequel les personnes et les institutions, publiques et privées, gèrent ensemble leurs affaires. Dans la définition normative donnée à ce concept par la Banque mondiale vers la fin des années 1980, la gouvernance correspond à une situation idéale de bonne administration. C'est la raison pour laquelle elle est assortie d'un adjectif qualificatif : bonne gouvernance (Nguingiri, 2003). Il ne s'agit pas d'un système de règles, mais d'un processus de décisions non pas fondé sur la dominance d'un individu ou d'un groupe, mais sur la recherche de compromis. La gouvernance n'est pas nécessairement formalisée, puisqu'elle repose sur des interactions entre les individus. Elle permet de déterminer qui décide et comment.

- **Gouvernance adaptative**

Cadre de travail institutionnel et politiques définis pour s'adapter aux changements dans les relations entre la société et les écosystèmes de façon à diminuer les services écosystémiques (Angeon *et al.*, 2013).

- **Gouvernance environnementale**

Nouvelles formes de coopération entre acteurs de la vie économique et sociale appliquées aux questions environnementales. Elles peuvent être définies comme un comportement collectif visant à une meilleure prise en compte de l'environnement (Dahou *et al.*, 2005).

- **Gouvernance partagée**

Équilibre entre autorités et parties prenantes ou le personnel pour la planification et les processus de prise de décision (Lévesque, 2007). La gouvernance partagée prend en compte deux concepts imbriqués :

- Donner à différents groupes de personne la possibilité de s'exprimer dans le processus de prise de décision ;
- Permettre à certains groupes d'exercer des responsabilités primaires dans ces aires spécifiques de prise de décision.

Il existe plusieurs manières de mettre en place une gouvernance partagée. Les principales caractéristiques incluent le partenariat entre les parties, la reconnaissance des effets sur l'ensemble des parties prenantes concernées. Elle peut être mise en place selon six éléments structuraux :

- Un accord incluant les limites de la prise de décisions ;
- Une collaboration entre les différentes parties prenantes ;
- Des réunions régulières et avec des moyens formels de communiquer avec les parties prenantes ou le personnel ;
- Des agendas planifiés et partagés avant les réunions ;
- Des règles de base sur la façon de travailler ensemble, que ce soit en échanges directs ou des agendas planifiés partagés avant la réunion ;

- Des règles de base sur la façon de travailler ensemble, que ce soit en échanges directs ou des réunions en lignes ;
- La recherche de décision consensuelle.

Les synonymes sont : partage des responsabilités, partage de la prise de décisions, décentralisation, gouvernance collaborative.

- **Gouvernance forestière**

La gouvernance est l'ensemble des règles d'organisation des sociétés humaines à l'échelle de la planète, fondées sur les principes de la prise en compte par l'administration publique des besoins et de l'implication de tous les acteurs de l'entité concernée (Mukongo et Batuna, 2011). La gouvernance forestière peut être décrite comme le *modus operandi* par lequel les fonctionnaires et les institutions avec les autres parties prenantes exercent leur autorité dans la gestion des ressources forestières pour soutenir et améliorer le bien-être et la qualité de vie des personnes dont les moyens de subsistance dépendent de ces ressources (Rotillon, 2010).

Piliers et principes de la bonne gouvernance

Selon le cadre d'évaluation FAO-PROFOR (Cowling *et al.*, 2014), un pilier constitue la base de la bonne gouvernance forestière. Une bonne gouvernance forestière repose sur trois piliers :

- **Cadres politiques, juridiques, institutionnels et réglementaires** : il s'agit des politiques et lois forestières (du cadre juridique visant à soutenir et protéger le régime foncier, la propriété et les droits d'usages) ; de la concordance des politiques de développement générales avec les politiques forestières ; des cadres institutionnels ; et enfin, des incitations financières, instruments économiques et partage des avantages ;
- **Processus de planification et de prise de décision** : il s'agit de la participation des parties prenantes, de la transparence et la responsabilité et de la capacité d'action des transparences, de redevabilité et d'inclusion des principaux processus et institutions impliqués (acteurs) dans la gouvernance forestière ;
- **Mise en œuvre, application et respects des réglementations** : il s'agit de l'administration des ressources forestière, de l'application des lois forestière, de la gestion du régime foncier et des droits de propriété, de la coopération et coordination, des mesures de lutte contre la corruption. Ce pilier examine dans quelle mesure les cadres politiques, juridique,

institutionnels et règlementaires sont mis en œuvre. Il permet en outre d'observer à quel degré la mise en œuvre est efficace, efficiente et équitable.

Selon cette même source, les piliers de la gouvernance forestière reposent sur 6 principes que sont :

- **La redevabilité** : devoir des acteurs politiques de répondre de leurs actes et décisions devant tous les membres de la société ;
- **L'efficacité** : production de résultats répondant à des besoins, production des résultats souhaités ;
- **L'efficience** : utilisation optimale des ressources humaines, financières et autres, sans gaspillage ou retard inutiles ;
- **L'équité** : égales opportunités pour tous les membres de la société de pouvoir améliorer ou conserver leurs bien-être, notamment à travers l'application impartiale des réglementations ;
- **La participation** : implication des citoyens et des parties prenantes dans la prise de décision, que ce soit directement ou par le biais d'intermédiaires légitimes représentant leurs intérêts ;
- **La transparence** : clarté et libre flux d'information permettant à tous les membres de la société d'accéder aux processus, institutions et données, de les comprendre et de les suivre.

Une bonne gouvernance se caractérise par la participation des parties prenantes, la transparence de la prise de décision, la redevabilité des acteurs et des décideurs, l'état de droits et la fiabilité. La notion de bonne gouvernance est aussi associée à la gestion efficace et efficiente des ressources naturelles, humaine et financières, ainsi qu'à une attribution des ressources et des avantages impartiales et équitables (Cowling *et al.*, 2014).



Figure 1 : Interaction des piliers et des principes de la gouvernance forestière
Source : (Cowling *et al.*, 2014).

1.1.5. Gestion des paysages

Le mot « paysage » désigne communément une étendue que l’œil embrasse d’un seul regard et qui présente une unité pour l’esprit humain. Au premier abord, la végétation y est organisée en grande masse (densité des arbres et des buissons, herbe rase ou haute...). Pour les scientifiques, le paysage est un niveau de description intermédiaire entre l’habitat et l’écosystème. Il correspond à un territoire composé d’une mosaïque d’habitats qui ont entre eux des relations fonctionnelles : les rapaces vivant dans les haies (un habitat) chassent les rongeurs qui y vivent dans les prairies voisines (un autre habitat). Un paysage résulte des interactions entre des facteurs naturels et des aménagements humains. (Turner, 1989).

Selon Triplet (2018), c’est l’ensemble des écosystèmes qui coexistent dans une aire géographique. Aire intermédiaire entre une écorégion et un site, avec un ensemble spécifique de caractéristiques écologiques, culturelles et socio-économiques la distinguant des paysages voisins. La superficie ne constitue pas cependant un critère de détermination d’un paysage. Il s’agit plutôt d’une échelle spatiale à laquelle il est nécessaire d’intervenir pour trouver des compromis et optimiser la conservation et les avantages pour le bien-être dans une zone particulière.

1.1.6. Forêt

Selon la loi forestière du Cameroun (loi N°94/01 du 20 janvier 1994), c’est un terrain comportant une couverture végétale dans laquelle prédominent des arbres ; arbustes et autres espèces susceptibles de fournir des produits autres qu’agricole. En fonction de la pluviométrie, on distingue les forêts

denses humides sous une pluviosité supérieure à 1800 mm par an, les forêts tempérées rencontrées dans les régions tempérées et les forêts sèches installées dans les zones à pluviosité comprise entre 800 et 1500 mm avec une saison sèche bien marquée (Bergonzini, 2014).

Du point de vue botanique, une forêt est une formation végétale caractérisée par l'importance de la strate arborée, mais qui compte aussi des arbustes, des plantes basses, des plantes grimpantes et des épiphytes (Tchatchou *et al.*, 2015).

1.1.7. Forêt primaire

D'après la FAO (2010), c'est une forêt naturellement régénérée d'espèces indigène ou aucune trace d'activité humaine n'est clairement visible et ou les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés.

Elle présente des dynamiques forestières naturelles telles que la composition naturelle d'espèce forestières, la présence de bois mort, la répartition naturelle par âge et des processus naturels par âge et des processus naturels régénération ;

L'aire est suffisamment grande pour maintenir ses caractéristiques naturelles ; elles ne présentent pas d'interventions humaines importantes, ou bien la dernière intervention humaine importante a eu lieu il y a assez longtemps pour permettre à la composition naturelle des espèces et aux processus de se rétablir.

1.1.8. Forêt secondaire

Selon FAO (2010), il s'agit des autres forêts naturellement régénérées (appelées forêts secondaire). Ces forêts se régénèrent naturellement ou les traces d'activité humaines sont clairement visibles. Les forêts secondaires correspondent, d'après la classification établie par la FAO, aux « forêt naturellement régénérées », par opposition aux forêts primaires (elles incluent toutefois la sous-catégorie des forêts naturellement régénérée comportant des espèces introduites). « Les forêts secondaires sont celles qui se régénèrent dans une large mesure par des processus naturels. La cause principale de la régénération forestière est une importante perturbation d'origine humaine et/ou naturelle de la végétation forestière originelle. La durée de cette stimulation (perturbation) est déterminée : un moment donné ou une longue période de temps et ces forêts se distinguent des forêts primaires voisines sur des sites similaires d'après leur structure et/ou la composition des espèces de leur couvert ».

1.1.9. Forêt communale

Est considéré, au sens de la LOI N°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, comme forêt communale, toute forêt ayant fait l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune concernée ou qui a été plantée par celle-ci.

1.1.10. Déforestation

Il s'agit de la conversion de la forêt à d'autres utilisations des terres ou réduction permanente du couvert forestier au-dessus du seuil minimal de 10%. La déforestation implique la perte, à long terme ou permanente, du couvert forestier et la conversion des terres à une autre utilisation. Elle comprend les superficies forestières converties pour l'agriculture, le pâturage, la création de réservoirs d'eau ou de centres urbains. Le terme exclut spécifiquement les zones où les arbres ont été enlevés au cours d'activités d'exploitation ou de récolte, et où il est prévu que la forêt se régénère naturellement ou au moyen de mesures sylvicoles, à moins que l'exploitation ne soit suivie d'un défrichage des restes de forêts abattus pour introduire des utilisations alternatives des terres. La déforestation comprend aussi les zones où l'impact des perturbations, la surexploitation ou le changement des conditions environnementales affectent tellement la forêt qu'elle ne peut maintenir un couvert forestier supérieur au seuil de 10% (Karsenty et Pirard, 2007).

1.1.11. Dégradation de forêt

Il s'agit des changements intervenus dans la forêt, qui affectent négativement la structure ou la fonction du peuplement ou du site forestier, réduisant ainsi la capacité de la forêt à fournir des produits et/ou des services. La dégradation des forêts peut se mesurer en termes de perte de biodiversité, de santé des forêts, du potentiel de production ou de protection, ou en termes de valeur esthétique. Pour un spécialiste de la protection environnementale, toute modification de la forêt naturelle induite par l'action humaine peut représenter une dégradation (Lahmar et Ruellan, 2007).

1.1.12. Rétablissement d'une forêt

Il n'implique pas de conversion de l'utilisation de la terre. Il inclut la plantation ou l'ensemencement de zones forestières temporairement non boisées ainsi que la plantation ou l'ensemencement de zones avec un couvert forestier. Il inclut également les taillis des arbres originellement plantés ou semés. Il exclut la régénération naturelle des forêts (Bach, 1949).

1.1.13. Boisement

Le boisement est l'établissement d'une forêt par plantation et/ou ensemencement délibéré sur des terres qui n'étaient pas jusque-là classifiées comme forêt. Il implique une conversion de l'utilisation de la terre de non-forêt à forêt (Cavailhes et Normandin, 1993).

1.2. Revue de la littérature

Pour la revue de la littérature, les travaux antérieurs ayant un lien avec cette étude ont fait l'objet d'un examen détaillé. A cet effet, la revue de la littérature a porté essentiellement sur les trois axes de recherche de cette étude.

1.2.1. Cadre contextuel de la restauration des paysages forestiers

1.2.1.1. Contexte politique aux niveaux international et continental

Dans l'urgence mondiale d'inverser les tendances de pratiques négatives sur les forêts, un forum a été organisé à Bonn en 2011 par le gouvernement Allemand et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). À l'issue des échanges plusieurs États ont pris un engagement commun de restaurer 150 millions d'hectares de terres dégradées et déforestées à l'horizon 2020. Cet engagement ayant été consacré sous le nom du « défi de Bonn » (UICN, 2016). Ce défi par la suite a été entériné par la déclaration de New York en 2014, qui a élargi l'objectif dudit défi à 350 millions d'hectares de terres dégradées à restaurer à l'horizon 2030 (Chazdon, 2016). Au fil des années, les engagements au défi de Bonn se sont succédé et cette initiative compte désormais une soixantaine d'États signataires. De ce fait, le 1^{er} mars 2019, l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé la période 2021-2030 « Décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes » (ONU, 2022). D'un point de vue stratégique, la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes est « un appel lancé à tous les pays du monde à s'unir pour protéger et restaurer les écosystèmes dans l'intérêt de la nature et des êtres humains. Elle vise à mettre un terme à la dégradation des écosystèmes et à les restaurer afin d'atteindre les objectifs mondiaux » (ONU, 2022).

Pour apporter sa contribution individuelle à l'effort mondial de restauration, le continent africain a lancé lors de la COP21 tenue à Paris en 2015, l'initiative Africaine de Restauration des paysages Forestiers (AFR100) (Eba'a Atyi *et al.*, 2022). Cette initiative consiste en effet en un engagement de l'Afrique, à restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées sur l'étendue de son territoire (Mamadou *et al.*, 2019). Mamadou *et al.* (2019) estiment que l'Afrique constitue un acteur majeur dans le succès de la restauration forestière mondiale, ses opportunités de restauration sont évaluées à plus de 700 millions de terres dégradées. De ce fait, l'initiative AFR100 n'est pas le seul projet de restauration entrepris par les États africains,

mais se joint à bien d'autres programmes de restauration en cours. Il s'agit entre autres du programme d'action panafricain de restauration des écosystèmes et du projet de la Grande muraille verte, visant à restaurer, respectivement, 200 millions et 100 millions d'hectares de terres dégradées d'ici 2030 (Mansourian et Berrhamouni, 2021).

Depuis le lancement de l'initiative AFR100 en 2015, le nombre de gouvernements signataires a augmenté, passant de 10 gouvernements en 2015 à 31 en 2021 (Mansourian et Berrhamouni, 2021). De même, la superficie des terres à restaurer dans le cadre de cet engagement a largement été augmentée, passant de 100 millions à 128 millions d'hectares à restaurer d'ici 2030 (<http://afr100.org>).

D'après Eba'a Atyi *et al.* (2022), les États de la sous-région d'Afrique Centrale parmi lesquels figure le Cameroun, se sont donné pour objectif de remplir au moins 25% de leurs engagements d'ici 2025.

1.2.1.2. Contexte de la Restauration des Paysages Forestiers au Cameroun

En 2016, l'état du Cameroun a effectué une étude dans le but d'avoir des informations sur les opportunités de restauration de son territoire. Cette étude analyse les opportunités de la restauration des paysages forestiers (RPF) au Cameroun, y compris les perspectives, les approches et les initiatives existantes pour soutenir le gouvernement du Cameroun à mieux définir son engagement à l'AFR100.

À cet effet, Tunk *et al.* (2016) dans le rapport final de cette étude, a présenté quatre régions comme zones étudiées en février 2016 (région de l'extrême nord, du Nord-Ouest, de l'ouest et du Centre), elles possèdent des paysages forestiers dégradés, et on y trouve des facteurs favorables à une restauration. L'Extrême nord a de sérieux problèmes de désertification et donc a besoin de développer des initiatives dans la restauration de son paysage. Toutefois, les conditions restent très difficiles avec les opportunités et des chances de réussite plus accrues dans les Monts Mandara que dans les zones de plaines. Nous proposons l'établissement des petites plantations par les privés, les communes et les chefferies dans les steppes arbustives autour des centres urbains ; la foresterie urbaine (surtout arbre d'ombre telle que le Neem) ; et la réorganisation de la chaîne de valeur de bois-énergie et carbonisation. Pour nous, la zone agroécologique avec le plus de potentiel pour la RPF à court terme, c'est la zone des Hauts Plateaux. Ici, une culture de plantation forestière de rente d'Eucalyptus rencontre un marché prêt à payer un prix intéressant de réinvestissement. La Région du Nord-Ouest connaît des potentialités les plus importantes pour la restauration de son paysage avec des conditions climatiques et un sol assez favorable. Il existe aussi un dynamisme et un savoir-faire local autour de l'arbre. Mais le grand défi reste l'intégration de l'agro-sylvopastoralisme. Dans cette région, les

plantations privées de production d'eucalyptus ; le reboisement des collines pour protéger les bassins versant des sources d'eaux potables ; la restauration des réserves de forêt (Kilum Ijum) ; et le développement de l'agroforesterie sont des axes d'intervention de préférence. À l'ouest, le territoire est entièrement parcellé et individualisé avec un potentiel important d'intensification du système de production agroforestier. Il existe aussi un dynamisme et un savoir-faire local autour de l'arbre. Donc, on propose un appui aux petits boisements privés d'eucalyptus et le développement de l'agroforesterie. Dans la Région du Centre, il se pose plutôt un enjeu d'actions pour éviter la dégradation des paysages forestiers déjà bien visible. Il y a ici un grand dynamisme de colonisation de l'espace et de développement rural qui a besoin d'être encadré par une planification intégrée dans la perspective de garder la paix sociale. Les options d'interventions se trouvent au niveau des caféières et cacaotières sous l'ombre des grands arbres, la mise en valeurs des forêts exploitées (enrichissement), des plantations forestières/régénération naturelle assistée à vocation de bois d'œuvre (de moindre qualité) et les plantations forestières à croissance rapide pour la production de perches et de charbon de bois (pour l'approvisionnement en gros de Douala et Yaoundé).

1.2.1.3. Cadre juridique et institutionnel de la RPF au Cameroun

La RPF est « encore en phase de démarrage » au Cameroun (Eba'a Atyi *et al.*, 2022). Il n'y existe pas encore de cadre juridique spécifique à ce concept. Les textes juridiques nationaux et internationaux portant sur les forêts, la faune, l'environnement, l'aménagement du territoire et ceux de bien d'autres domaines impliqués dans la restauration, étant souvent utilisés par défaut (MINFOF, 2019b ; Eba'a Atyi *et al.*, 2022). Il s'agit par exemple de :

- La loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
- L'arrêté conjoint n°076 MINATD/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012 fixant les modalités de planification, d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources forestières et fauniques destinés aux communes et aux communautés villageoises riveraines ;
- Les directives de l'OIBT et de l'UICN sur les plantations forestières et la restauration des forêts dégradées ;
- Les Principes, Critères et Indicateurs OAB/OIBT sur les plantations forestières et la restauration des forêts dégradées ;
- Le Plan de convergence sous régional pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC.

- Le Programme National de Développement des Plantations Forestières (PNDPF) adopté en 2019 quant à oriente les interventions de RPF, vers la simple plantation forestière, sans toutefois veiller au renforcement des conditions d’existence des populations (MINFOF, 2019b).

Parlant des institutions, plusieurs entités étatiques sont impliquées dans la restauration forestière au Cameroun. Il s’agit principalement des Ministères suivants : MINFOF, MINEPDED, MINAT, MINDCAF, MINEPIA, MINADER, MINRESI. Ces entités sont appuyées d’une part par des institutions de recherche telles que le CIFOR-ICRAF, l’ANAFOR, l’IRAD, l’IITA etc. et d’autre part, par des Partenaires Techniques Financiers (PTF) tels que BMZ, FEM, WRI etc.

1.2.1.4. Bilan de la restauration forestière au Cameroun

D’après Eba’a Atyi et Liboum (2018), les premières interventions de restauration au Cameroun remontent aux années 1990, avec la mise en œuvre du tout premier projet de reboisement au Cameroun, intitulé « sahel vert ». Ce projet avait permis de reboiser une superficie d’environ 13.300 ha dans la zone septentrionale. Par la suite, plusieurs autres projets de reboisement se sont succédés, et la superficie cumulée de toutes les interventions menées depuis 1990 jusqu’en 2018 est estimée à 30.000 ha de terres reboisées (Eba’a Atyi et Liboum, 2018). Il en ressort donc que le Cameroun n’a pas encore réellement connu de projet de RPF telle que préconisée dans ses principes (Mansourian, 2020), mais plutôt de simples initiatives de reboisement assimilées, par défaut, à des interventions de restauration des paysages (Eba’a Atyi *et al.*, 2022).

Certes le Cameroun n’a pas de passé véritable en matière de restauration des forêts, cependant il manifeste de plus en plus son intérêt pour le reboisement et la régénération naturelle des espaces forestiers (Tunk *et al.*, 2016).

Depuis 2019, de nouveaux projets de restauration ont été lancés sur le territoire national, espérant dès lors atteindre les objectifs de la RPF. Le tableau 1 présente quelques initiatives de restauration dont le Cameroun a participé.

Tableau 1 : Quelques initiatives de restauration forestière menées au Cameroun

Titre du projet	Durée	Bailleur de fonds principal	Montant du financement
-----------------	-------	-----------------------------	------------------------

Restauration des paysages forestiers (RPF) à grande échelle en Afrique : des paysages riches en arbres pour favoriser la biodiversité, la résilience au changement climatique et de meilleurs moyens de subsistance	2020-2024	BMZ	3 000 000 EUR
Projet Forêts et environnement	2020-2022	BMZ	23 000 000 EUR
Restauration de paysages forestiers à grande échelle en Afrique	2019-2025	BMU	22 990 000 EUR
Initiative pour la Restauration (TRI)	2019-2024	FEM	1 300 000 USD
Supprimer les obstacles à la conservation de la biodiversité, à la restauration des terres et à la gestion durable des forêts grâce à la gestion communautaire des paysages (COBALAM)	2018-2023	FEM	3 105 023 USD
Soutenir la restauration des paysages et l'utilisation durable des produits forestiers et des espèces végétales locales (<i>Bambusa</i> spp., <i>Irvingia</i> spp., etc.) pour la conservation de la biodiversité, des moyens d'existence durables et la réduction des émissions au Cameroun	2018-2023	FEM	1 326 146 USD

Source : Mansourian et Berrhamouni (2021) ;

1.2.1.5. Les initiatives de restauration des paysages forestiers dégradés et des terres dégradées dans la commune de Yoko

Depuis 2019 la commune de Yoko connaît plusieurs projets de RPF notamment des initiatives endogènes (individuel et collectifs) et des initiatives des personnes ou organisations

extérieurs. Le projet BMZ-FLR, lors de sa phase 1 en 2022 à identifier des projets de RPF dans la commune de Yoko présenté dans le tableau suivant :

Tableau 2: Projets de RPF identifier dans la commune de Yoko

N°	Titre des projets	Porteur du projet	Année de lancement	Activités
1.	Projet R1400	Commune de Yoko	2019	Création de pépinière, plantation d'arbres, agriculture (Manioc)
2.	Projet REDD+	Commune de Yoko	2019	Agriculture, création, élevage (pisciculture)
3.	ANAFOR	ANAFOR	2018	Mise en défend d'un espace de 80 000 ha (UFA008)
4.	CAIDEL	CAIDEL	Vers 2010	Création de pépinière d'agrumes
5.	GIZ	GIZ	2021	Création de pépinière
6.	Projet JATROPHA	Elites	Plus de 15 ans	Biocarburant

1.2.2. Participation des acteurs aux initiatives de restauration des paysages forestiers à Yoko

1.2.2.1. Étude similaires en Afrique

- **Restauration des paysages forestiers à Madagascar (Lacroix *et al.*, 2016)**

Dans l'étude sur l'évaluation des potentialités de Madagascar à restaurer ses paysages forestiers dégradés, Lacroix *et al.* (2016) a présenté sur la figure ci-dessous les acteurs clés impliqués dans les projets de restauration en trois axes.

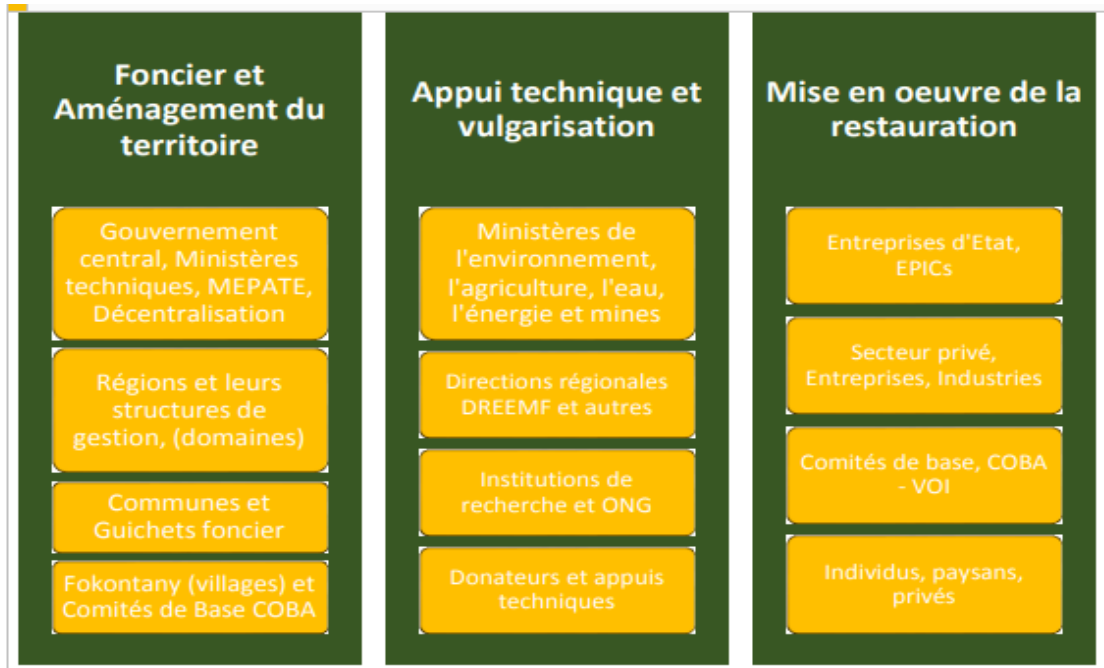


Figure 2: rôles des acteurs et institutions dans la RPF

Source : Lacroix *et al.* (2016).

Les colonnes présentent les rôles dans la RPF et les cases représentent les institutions et acteurs. Il s'agit d'une interprétation personnelle de l'auteur basée sur la recherche faite lors de l'étude.

1.2.2.2. Analyse des parties prenantes dans les projets de restauration des paysages forestiers au Cameroun

Dans l'étude sur l'évaluation du potentiel de restauration des paysages forestiers au Cameroun, Tunk *et al.*, (2016) ont identifier et analysé les liens entre les parties prenantes et leurs rôles dans la restauration des paysages forestiers, notamment : les parties prenantes principales, les parties prenantes secondaires, les groupes d'intérêts et de support. La figure ci-dessous présente l'identification des parties prenantes et leurs rôles régaliens.

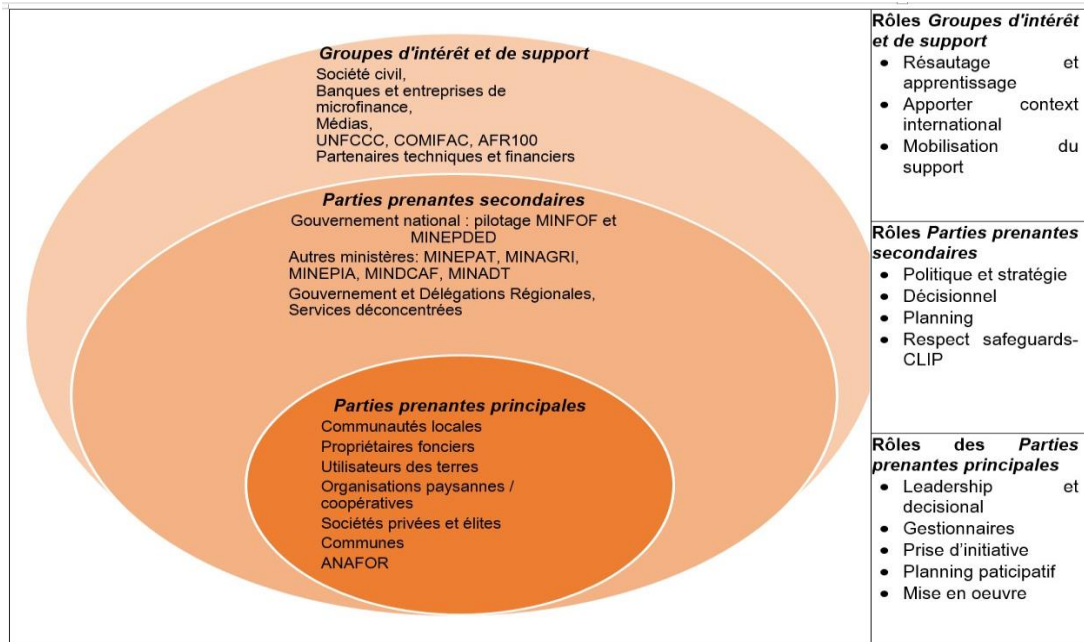


Figure 3 : Parties prenantes principales et secondaires dans la RPF.

La RPF cherchera à établir un partenariat multipartite entre ces différentes parties prenantes. L'accent est mis sur la fonction, sur les biens et services que les paysages forestiers fournissent.

L'étude de Tunk *et al.*, (2016) a également présenté une brève analyse des parties prenante principale dans la région du Centre Cameroun et leur intérêt majeur dans un projet de restauration réussi dans les paysages dégradés de cette région dont la synthèse est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : parties prenantes principales dans la région du Centre

	Partie prenante	Intérêt majeur
Département de Mfoundi	Paysan	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la productivité du sol ; - Maintien des fonctions de productivité et des services du paysage ; - Développement des chaînes de valeur pour ces produits (coopératives ?) ; - Accès aux crédits - Obtenir des revenus par la vente des terres

	La Communauté Urbain de Yaoundé	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces verts urbains, - Aménagement des bas-fonds dans le mfoundi
	Conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'utilisation des terres et plan de développement pour encadrer le développement économique dans sa circonscription - Maintien des fonctions de productivité et des services du paysage - Développement durable et maintien de la paix
	Chefs traditionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du pouvoir pour faciliter l'accès à la terre
	Propriétaire foncier (Urbain)	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt / valeur foncière ; - Plan de la ville approuvé et mise en œuvre - Accès aux services urbains
	Propriétaire foncier (Agricole)	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation foncière reconnue, - Cultures vivrières à haute valeur commerciale - Disponibilité de la main d'œuvre
Départements à la périphérie de Yaoundé	Paysans	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de la productivité du sol ; - Maintien des fonctions de productivité et des services du paysage ; - Développement des chaînes de valeur pour ces produits (coopératives ?); - Accès aux crédits - Obtenir des revenus par la vente des terres

(Mfoundi, Mefouet Akono, Mefou et Afamba, Lékiè, Nyong et So)	Conseil municipal	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'utilisation des terres et plan de développement pour encadrer le développement économique dans sa circonscription - Maintien des fonctions de productivité et des services du paysage
--	-------------------	---

		<ul style="list-style-type: none"> - Développement durable et maintien de la paix - Assurer à long terme la productivité de la Concession de la Commune et avoir une source stable de revenu ; - Développement des partenariats économiques durables.
	Chefs traditionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de son pouvoir pour faciliter l'accès à la terre
	Propriétaire (élite) foncier (Agricole)	<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition des grandes parcelles de terre pour les cultures de rente pérennes - Sécurisation foncière reconnue et de bonnes relations avec les populations autochtones du village - Disponibilité de la main d'œuvre
Départements du Mbam & Kim et Haute Sanaga	Groupes d'intérêt spécifiques : Les éleveurs La conservation (PN Mbam & Djérem) Les compagnies forestières industrielles	<ul style="list-style-type: none"> - Accès sécurisé au pâturage et aux points d'eau ; - Acceptation de leurs intérêts dans les plans de développement locaux - Service vétérinaire pour le bétail - Avoir le contrôle sur toute l'étendue du parc national - Bonne relation avec l'ensemble des parties prenantes - Intégration de la conservation et du tourisme dans les plans de développement locaux. - Une possibilité d'avoir un contrat foncier plus long terme par l'inclusion de la restauration dans ces activités d'aménagement et d'exploitation

		- Bonne réputation (p.ex. certification) et durabilité dans le potentiel forestier de sa concession.
--	--	--

Source : Tunk *et al.*, (2016)

1.2.2.3. Cadre stratégique de la gouvernance de RPF au Cameroun

Pour une mise en œuvre efficiente du cadre stratégique RPF au Cameroun, des arrangements institutionnels devront être propices pour la mobilisation de toutes les parties prenantes et des moyens nécessaires. Le cadre de gouvernance pour la mise en œuvre de la RPF s'appuie sur des arrangements administratifs et techniques aux niveaux : local, régional et national. Ces arrangements visent à renforcer la gouvernance stratégique (au niveau national et inter-régional) et opérationnelle (au niveau régional et local).

- **Au niveau national**, le Comité National RPF (CNRPF), instance multisectorielle ayant facilité l'engagement aux défis de Bonn et à l'AFR 100, ainsi que l'élaboration de ce document stratégique RPF sera renforcé pour assurer la fonction politique et stratégique de mobilisation de tous les sectoriels pertinents et la planification participative pour assurer l'intégration de la RPF dans les programmes des partenaires. Le Secrétariat Technique assurera la compilation nationale des remontées d'informations sur les réalisations en matière de RPF et l'atteinte des objectifs nationaux. Le CNRPF sera également chargé de coordonner les efforts avec les structures nationales telles que le groupe technique RPF, l'ANAFOR, le comité de pilotage REDD+, le Comité d'Orientation et de Supervision de la mise en œuvre de la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR), le Conseil national d'Aménagement du territoire lorsqu'il sera créé, etc. dans le cadre de L'initiative pour les Forêts d'Afrique centrale (CAFI), il est projeté des appuis pour renforcer les efforts de RPF du pays à mettre avec l'exigence de disposer d'un cadre de supervision et de coordination haut placé au niveau politique (MINEPAT, SPM).
- **A l'échelle des ZAE** regroupant plusieurs régions administratives, les Comités interrégionaux de coordination RPF pourront être créé avec un mandat d'assurer le leadership politique et la coordination stratégique, ainsi que d'assurer une cohésion

des stratégies et politique au niveau inter-régional. Un tel comité créé par Décret existe déjà pour les trois régions du grand Nord.

- **Au niveau régional**, un service technique décentralisé RPF, devra être mis en place. Ce service sera responsable de la gouvernance opérationnelle et du suivi des activités RPF au niveau régional. Il reliaera les décisions au niveau national et au niveau local, assurera une mise en œuvre efficace, en plus du suivi et de l'évaluation des résultats. En outre, le service technique décentralisé RPF, servira de pont entre le niveau local et le Secrétariat Technique RPF. Il sera également chargé de coordonner les efforts avec l'autorité administrative, les sectoriels, la société civile, les élus locaux, le secteur privé et les projets. Il remplira toutes les fonctions techniques et opérationnelles du processus RPF du niveau régional en collaboration avec les partenaires et les structures décentralisées.
- **Au niveau des paysages**, des structures locales de concertation RPF assurent la mobilisation des acteurs pour la mise en œuvre opérationnelle et effective des actions de la RPF. Il est anticipé un rôle important des collectivités territoriales décentralisée en collaboration avec les sectoriels, le secteur privé et la société civile. Cette unité opérationnelle locale RPF sera responsable du suivi de la mise en œuvre des activités RPF au niveau d'un paysage. Elle assurera la mise en œuvre et l'évaluation des décisions prises au niveau national et régional.
- **Au cours du processus de planification et mise en œuvre de la RPF**, il est nécessaire d'engager de manière significative toutes les parties prenantes locales qui utilisent et dépendent des terres pour discuter de l'utilisation future des terres et s'entendre sur une vision, des objectifs à atteindre. Les autorités traditionnelles jouent un rôle important dans la gestion et résolution des conflits liés notamment au foncier, à la gestion des ressources naturelles ainsi que la mobilisation des populations locales pour les travaux d'intérêt collectif. Les populations à la base jouent quant à elles plusieurs rôles dont les plus importants sont : La mobilisation des ressources locales (en nature et en espèces) pour contribuer au financement de la planification et à l'autofinancement des projets, l'identification des projets et la participation à leur exécution, le suivi évaluation des plans de RPF.
- **La société civile accompagne la mise en œuvre de la politique de l'Etat** à travers les actions d'appui et de contractualisation. Dans cette logique, la plupart joue le rôle d'acteur de relais, participe à l'élaboration des plans de développement à travers les

différents regroupements et associations des populations bénéficiaires au niveau régional et local.

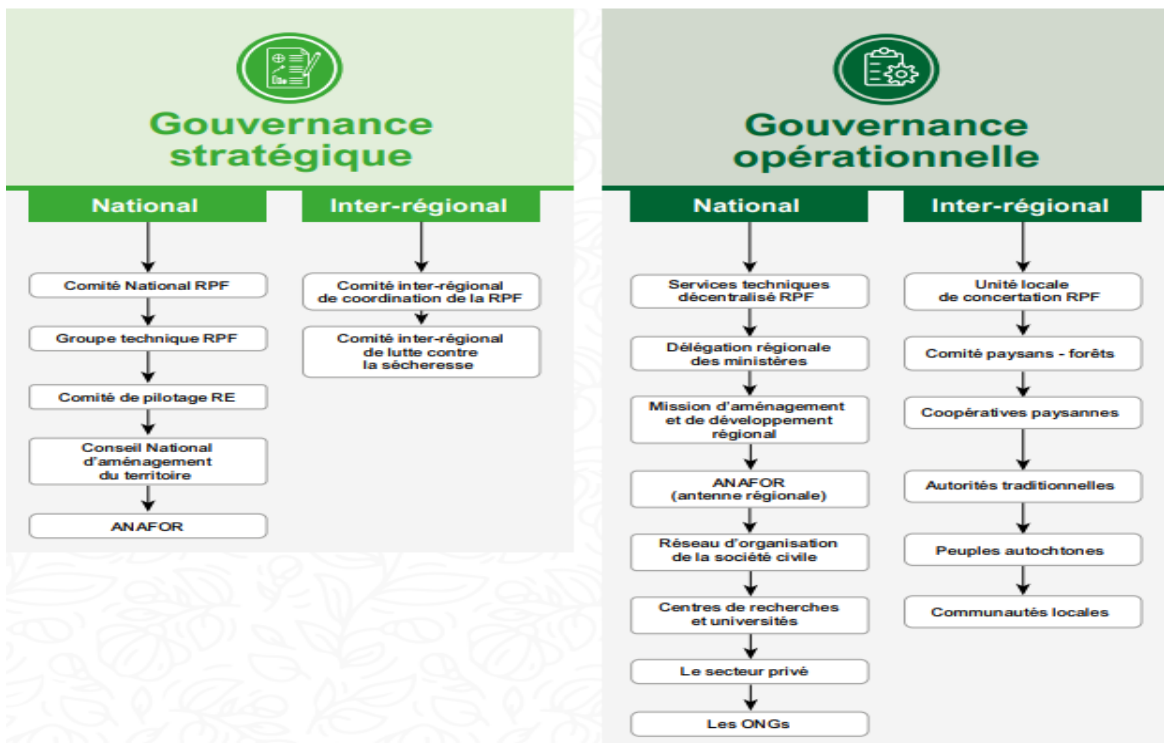


Figure 3: structure de gouvernance RPF

1.2.2.4. Inclusivité des populations locales aux initiatives de restauration des paysages dégradés

Les interventions de restauration étant mises en œuvre sur le terrain avec les communautés locales, qui en sont d'ailleurs les cibles principales, celles-ci doivent être imprégnées et favorables à l'approche du projet, pour pouvoir assurer son application à long terme et de manière autonome. Pour un engagement fort des communautés aux projets de RPF, leur participation doit être effective dans les processus d'identification et de mise en œuvre des activités appropriées pour la restauration (UICN, 2016 ; Höhl *et al.*, 2020). Il est démontré que la participation des communautés locales, pour être efficace, doit prendre en compte les contraintes liées au genre. Cette participation doit d'une part, donner la même opportunité aux hommes et aux femmes d'intervenir dans les activités et d'autre part, permettre un partage équitable des bénéfices entre les différents acteurs (Bimbika *et al.*, 2017). Mansourian et Berrahmouni (2021) révèlent d'ailleurs que le rôle des femmes est très important dans la restauration car ce sont elles qui récoltent les produits forestiers (y compris le bois de chauffe) et s'adonnent à l'agriculture. Un diagnostic effectué par MINFOF (2019b) sur la RPF au Cameroun, révèle que les populations locales sont très faiblement impliquées dans les processus décisionnels des programmes de restauration (détermination des objectifs,

choix d'espèces à planter, choix des sites, suivi des plantations, etc.) et que cette situation conduit à un désengagement total de ces populations (manque d'intérêt) vis-à-vis de ces programmes. On ne saurait trop insister sur l'importance de la participation des communautés locales à la restauration des paysages, car ce sont ces communautés locales qui résident sur place et qui ont le plus à gagner d'une zone saine et vivante, y compris l'amélioration des moyens de subsistance tirés de ces espaces restaurés. Ces communautés possèdent également une connaissance locale importante de leur base communautaire et de leur environnement, et sont plus à même de suivre et d'évaluer régulièrement l'état de leurs.

1.2.3. La perception des populations locales par rapport à la restauration des paysages forestiers

1.2.3.1. Perception locale et dégradation des ressources naturelles

Ouattara *et al.*, (2022) dans son étude de la perceptions locales de la dégradation des ressources naturelles du corridor forestier de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso a montré que les populations locales ont une bonne perception de la dégradation des ressources naturelles. En ce qui concerne les causes de la dégradation du corridor forestier, il révèle que les principaux facteurs de dégradation sont la variabilité climatique, l'érosion des sols, les feux de brousse, la dégradation du couvert végétal (disparition de l'esthétisme du paysage), l'élevage, l'agriculture, la prolifération des plantes invasives, la non-adoption de bonnes pratiques agricoles et la diminution du fourrage. Ce sont les mêmes causes que de précédents travaux de recherche (Yelkouni, 2004 ; Belem *et al.*, 2018 ; Gansaonré, 2018) ont relevées auprès des populations des régions du Centre-Ouest, Nord et Est du Burkina Faso. De tous ces facteurs de dégradation, certains auteurs affirment que les plus déterminants sont les feux de végétation alors que pour d'autres ce sont l'exploitation forestière et l'agriculture itinérante sur brûlis.

1.2.3.2. Perception socioculturelle et activités de RPF dans la commune de Yoko

Dans son étude de l'analyse des impacts de la dynamique foncière sur la restauration des paysages forestiers au Cameroun, Maebeme (2022) il a été trouvé que les perceptions socioculturelles des populations constituent un obstacle majeur dans l'inclusion des femmes dans les interventions de RPF. Ainsi, au vu de tout ce qui précède, l'évidence qui s'y dégage est que la dynamique foncière dans la commune de Yoko est un obstacle majeur dans l'atteinte des objectifs de RPF parmi tant d'autres à l'instar de la précarité du niveau de vie des populations rurales et des perceptions socioculturelles.

CHAPITRE II : MATERIELS ET METHODES

2.1. Présentation de la zone d'étude

2.1.1. Localisation du site d'étude

La commune de Yoko, située dans la région du Centre, département du Mbam et Kim, à $5^{\circ}35'33''$ de latitude nord et $12^{\circ}18'57''$ de longitude Est, a été créée par arrêté n°237 du 07 juin 1955. Cette commune couvre une superficie d'environ 17.000 km², soient plus de 65% de la superficie totale du département du Mbam et Kim (25.906 km²), ce qui fait d'elle la plus vaste du Cameroun. La ville de Yoko, chef-lieu de ladite commune, est distante de Ntui, le chef-lieu du département d'approximativement 192 km et de Yaoundé, la capitale régionale et nationale d'environ 270 km (figure 3). Sur le plan administratif, la commune de Yoko est limitée :

- Au Nord par les communes de Bankim, Banyo, Tibati et Ngaoundal appartenant toutes à la région de l'Adamaoua ;
- Au Sud par les communes de Ntui et Mbandjock ;
- À l'Est par les communes de Bétaré Oya, Belabo, Bibey et de Nanga Eboko ;
- À l'ouest par les communes de Ngambé Tikar et de Ngoro.

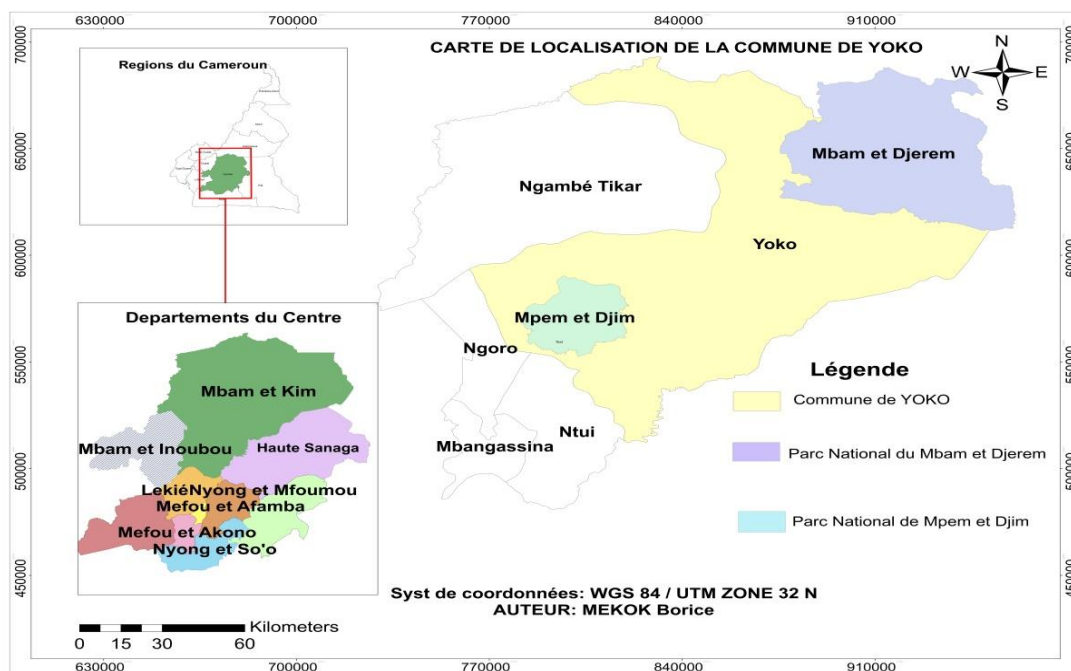


Figure 4: Carte de localisation de la commune de YOKO

La commune de Yoko compte environ 33 villages répartis entre les différentes Aires Protégées (figure 4) L'espace urbain est constitué de trois villages à savoir : Mbamdi, Koundé, Yoko village et de sept quartiers dont le quartier administratif situé essentiellement à Yoko village. Le reste de la Commune constituant le milieu rural (PNDP, 2018).

2.1.2. Présentation du milieu biophysique

2.1.2.1. Climat

La commune de Yoko est couverte par un climat de type équatorial guinéen, caractérisé par une température régulière et élevée toute l'année combinée à des précipitations abondantes (tableau 7). Elle appartient à la zone agroécologique forestière à pluviométrie bimodale et enregistre une pluviométrie moyenne de 1.550 mm par an et une température moyenne de 24°C (PNDP, 2011). Cette commune est marquée par deux saisons sèches et deux saisons de pluies réparties sur une année de la manière suivante :

- Une grande saison des pluies qui va de mi-septembre à mi-novembre ;
- Une grande saison sèche qui va de mi-novembre à mi-mars ;
- Une petite saison des pluies qui va de mi-mars à mi-juin ;
- Une petite saison sèche qui va de mi-juin à mi-septembre.

Tableau 4 : Moyennes des précipitations (PPT) et des températures (T) de la commune de Yoko entre 1991- 2021 et 2011-2021, respectivement

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Températures (°C)	23,4	25,3	25,7	24,8	24,2	23,8	23,5	23,2	22,9	23,1	23,3	22,9
Précipitations (mm)	9,3	25,1	111,5	167,2	182,1	133,2	110,8	152,3	227,9	266,6	127,5	20,3

Source: Nasa Power Data Viewer (2022).

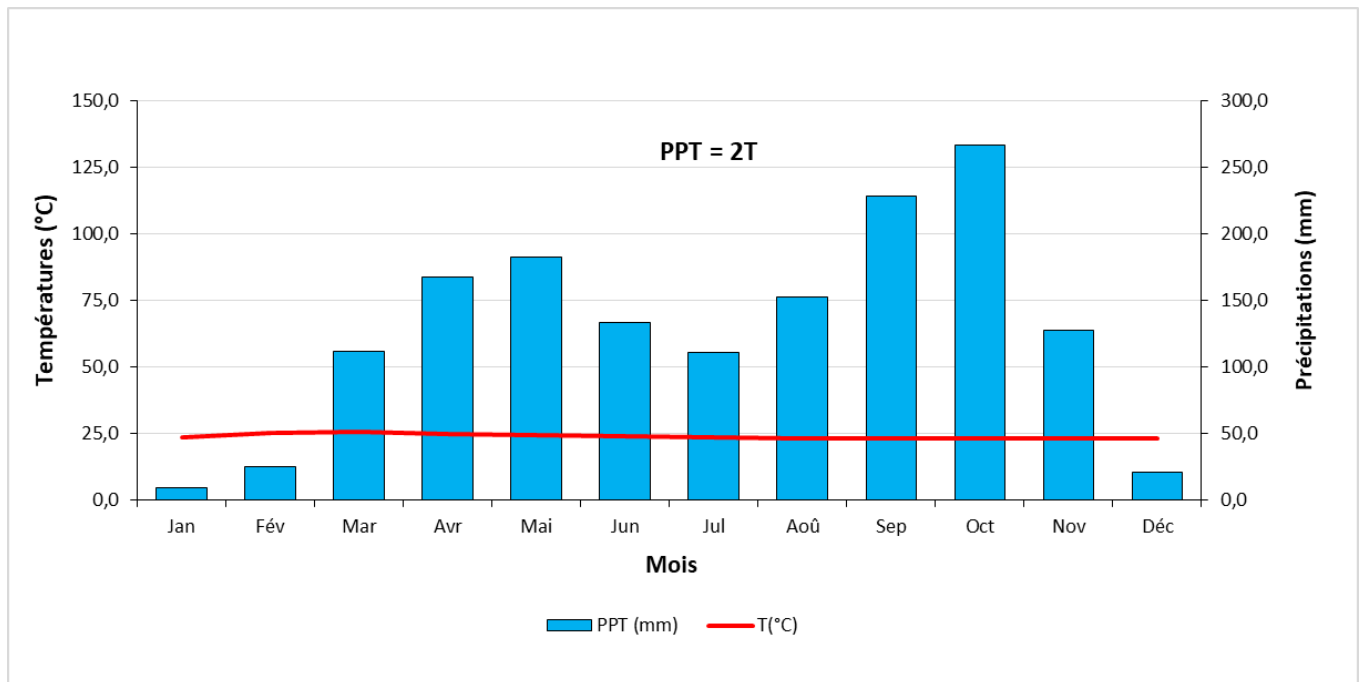


Figure 5: Diagramme ombrothermique de la commune de Yoko

2.1.2.2. Relief et sols

La Commune de YOKO, située à environ 1.250 m d'altitude, est caractérisée par un relief diversifié et complexe (PNDP, 2018). Il est dominé par deux grands ensembles :

- La partie Nord de la commune est caractérisée par de hauts rochers constituant la chaîne montagneuse que l'on observe à l'Ouest, avec une altitude moyenne d'environ 1.060 m culminant au Mont Fouiy d'environ 1.500 m d'altitude ;
- La partie Sud de la commune est marquée par de vastes plaines correspondant généralement aux zones de savanes. Ce sont des zones de basse altitude. Cependant, à certains endroits on note l'existence de collines abruptes qui troublent la monotonie des plaines.

Les sols quant à eux sont ferrallitiques dans l'ensemble, rougeâtres dans les zones de savane et noirâtre dans les zones de forêt. Ils ont un caractère argileux, latéritique et argilosablonneux par endroit. Par ailleurs, il existe aussi des sols hydromorphes, principalement rencontrés dans les zones marécageuses. La dégradation des sols est favorisée par des phénomènes d'érosion, mais aussi par les feux de brousse et les inondations autour des berges des cours d'eau (PNDP, 2011).

2.1.2.3. Sous-sol

Le sous-sol de la commune de Yoko regorgerait de quantités assez importantes de minerais. En effet, la présence du Diamant et du Fer est soupçonnée au pied de la chaîne montagneuse Fouy. Le Diamant, le Mercure et l'Or sont signalés au Sud de Yoko (PNDP, 2018).

2.1.2.4. Hydrographie

Le réseau hydrographique rencontré dans la commune de Yoko est assez dense. Les principaux cours d'eaux identifiés dans cette zone sont comme suit : petit Shui, grand Shui, Taban, Kedjou, Kasse, Moang, Meh, Mvu, Mang Ti, Medjou, Méré, Meukam, Mbibi, Mvooom, Keukai, Ya'a, Tidjeing, Manley, Medin, Kim, Livih, Mouka, Megong, Kamben, Djing, Bondang, Metsing, Mogue, Megoumbve, proum, Ndja-Ngon, Komkom, Pih, Pem, Mitih, Ming, Guervoum, Djéké, Djim, Mbimbin, Lékéré, Kouri, Mefortibiny, Koundé, Meleving.

Il est important de préciser que la majorité de ces cours d'eau se trouve dans la partie Ouest de la commune, étant donné que cette partie du territoire se situe en aval de la longue chaîne montagneuse source de la plupart des cours d'eau (PNDP, 2011).

2.1.2.5. Flore

La commune de Yoko est dotée d'une importante richesse et diversité floristique. La diversité floristique observée est caractérisée par l'existence simultanée d'une multiplicité d'écosystèmes allant des forêts denses humides aux savanes herbeuses en passant par des forêts galeries et de vastes zones marécageuses. La végétation de la savane est constituée de petits arbres, des espèces fourragères et des fourrages aquatiques que l'on rencontre dans les bas-fonds et le long des cours d'eau (PNDP, 2018). Les forêts quant à elles présentent des peuplements très riches en espèces d'arbres, commerciales ou non, et en Produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que mentionnés dans le tableau 8.

Tableau 3: Principales essences forestières rencontrées dans la commune de Yoko

N°	Nom commun	Nom scientifique
Produits forestiers ligneux		
1	Iroko	<i>Milicia excelsa</i>
2	Frake	<i>Terminalia superba</i>
3	Sapelli	<i>Entandrophragma cylindricum</i>
4	Bubinga	<i>Nauclea diderrichii</i>

5	Ebénier	<i>Diospyros crassiflora</i>
6	Doussié blanc	<i>Afzelia pachyloba</i>
7	Ayous	<i>Triplohyton sceroxylon</i>
8	Moabi	<i>Baillonella toxisperma</i>
9	Kosipo	<i>Entandrophragma candollei</i>
10	Sipo	<i>Entandrophragma utile</i>
11	Framiré	<i>Terminalia ivorensis</i>
12	Eyong	<i>Sterculia oblonga</i>
13	Movingui	<i>Distemonanthus benthamianus</i>
Produits forestiers non ligneux (PFNL)		
14	Manguier sauvage	<i>Irvingia gabonensis</i>
15	Noisetier	<i>Kola acuminata</i>
16	Bitter cola	<i>Garcinia cola</i>
17	Djangsang	<i>Ricinodendron heudolettii</i>

N°	Nom commun	Nom scientifique
Produits forestiers ligneux		
1	Iroko	<i>Milicia excelsa</i>
2	Frake	<i>Terminalia superba</i>
3	Sapelli	<i>Entandrophragma cylindricum</i>
4	Bubinga	<i>Nauclea diderrichii</i>
5	Ebénier	<i>Diospyros crassiflora</i>
6	Doussié blanc	<i>Afzelia pachyloba</i>
7	Ayous	<i>Triplohyton sceroxylon</i>
8	Moabi	<i>Baillonella toxisperma</i>
9	Kosipo	<i>Entandrophragma candollei</i>
10	Sipo	<i>Entandrophragma utile</i>
11	Framiré	<i>Terminalia ivorensis</i>
12	Eyong	<i>Sterculia oblonga</i>
13	Movingui	<i>Distemonanthus benthamianus</i>
Produits forestiers non ligneux		

14	Manguier sauvage	<i>Irvingia gabonensis</i>
15	Noisetier	<i>Kola acuminata</i>
16	Bitter cola	<i>Garcinia cola</i>
17	Djangsang	<i>Ricinodendron heudolettii</i>

Source : PNDP (2018)

2.1.2.6. Faune

De par l'existence d'aires protégées et des écosystèmes non encore anthropisés sur son territoire, la commune de Yoko regorge d'une faune abondante et diversifiée. Les différentes espèces identifiées dans cette zone sont listées dans le tableau 6.

Tableau 4: Quelques espèces animales rencontrées à Yoko

N°	Nom commun	Nom scientifique	Classe de protection
Mammifères			
1	Gazelle	<i>Gazelle rufifrons</i>	A
2	Anomalure de Beecrof	<i>Anomalurus beecrofti</i>	A
3	Elan de derby	<i>Tragelaphus derbianus gigas</i>	B
4	GuiB harnaché	<i>Tragelaphus scriptus</i>	B
5	Céphalophe à bande dorsale noire	<i>Cephalophus dorsalis</i>	B
6	Civette	<i>Vivera civetta</i>	B
7	Nandinie	<i>Nandinia binotata</i>	C
8	Genette servaline	<i>Geneta servalina</i>	C
9	Céphalophe bleu	<i>Cephalophus monticola</i>	C
10	Aulacode commun	<i>Thryonomis swinderianus</i>	C
11	Rat de gambie	<i>Cricetomys gabianus</i>	C
12	Pangolin à longue queue	<i>Manis tetradactyla</i>	C
13	Pangolin à écailles Tricuspidés	<i>Manis tricuspis</i>	C
14	Ecureuil à pattes rouges	<i>Funisciurus pyrropus</i>	C
15	Ecureuil à quatre raies	<i>Funisciunus isabella</i>	C
16	Athérure	<i>Atherurus africanus</i>	C

17	Hocheur	<i>Cercopithecus nictitans</i>	C
18	Moustac	<i>Cercopithecus cephus</i>	C
Reptiles			
19	Varan du Nil	<i>Varanus niloticus</i>	B
20	Python	<i>Python sebae</i>	B
21	Tortue terrestre	<i>Kinixys spp.</i>	C
22	Vipère du Gabon	<i>Bitis gabonica</i>	C
23	Couleuvre	<i>Thamnophis sirtalis</i>	
Oiseaux			
24	Francolins	<i>Francolinus spp</i>	A
25	Perroquet vert	<i>Poicephalus crassus</i>	A
27	Pintades	<i>Numida meleagris</i>	C
28	Pigeons	<i>Columba</i>	C

A : espèces intégralement protégées ; **B** : espèces exploitables sous permis ; **C** : espèces autres que celles des classes A, B, Annexe 3 CITES.

Source : PNDP (2018).

2.1.3. Milieu humain

2.1.3.1. Description de la population

2.1.3.1.1. Bref historique de l'implication des populations

La commune de Yoko est originellement peuplée de Vutés, venus du Soudan. La plupart des villages Vutés sont nés vers les années 1900 à la suite d'une conquête du chef supérieur Vuté. En effet, au cours de sa conquête, le chef Vuté installait progressivement des notables sur les sites de ces villages et le parcours s'est achevé à Linté qui est jusqu'aujourd'hui la chefferie supérieure des Vutés. C'est d'ailleurs la seule chefferie de 2^{ème} degré de tout l'arrondissement de Yoko. Les Baveuck, sont une autre ethnie considérée comme autochtones auprès des Vutés.

Vers 1958, dans le cadre de la construction de la route Ntui-Tibati, les populations des villages qui se trouvaient le long du tracé prévu pour la nouvelle route ont été soumises à des travaux forcés. Par contre, les villages de l'Ouest n'ont pas été impliqués et ont par conséquent été maintenus dans un niveau d'enclavement notoire. Cette situation s'est suivie de l'exode des populations des villages de l'Ouest vers les villages situés le long de la route.

Selon BUCREP (2005), la commune de Yoko présente encore un niveau d'enclavement très élevé (figure 6).

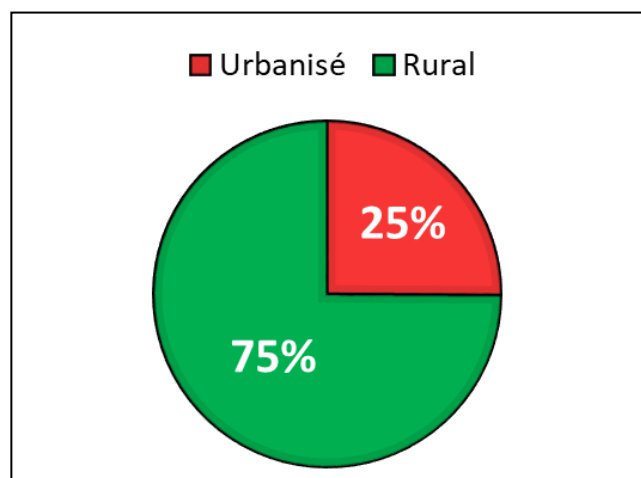


Figure 6 : Répartition de la commune de Yoko entre la zone rurale et la zone urbaine

Source : BUCREP (2005)

2.1.3.1.2. Démographie et groupes ethniques

Les habitants sont pour la plupart des Vuté avec sa variante les Babouté qui seraient des personnes dont un des parents est Vuté et l'autre d'une autre ethnie. En plus de Baveuck, la commune de Yoko abrite des Tikar, des Baya, des Mboum, des Foulbé et des Haoussa. Quelques bororos y sont également installés, mais la plupart d'entre eux viennent et partent en fonction des besoins de leur troupeaux et de la disponibilité des pâturages. Hormis ces ethnies, d'autres groupes y sont présentes mais essentiellement minoritaires. Toutes ces populations entretiennent des relations cordiales et fraternelles (PNDP, 2018).

La population totale des différents groupes ethniques présents dans la commune de Yoko est estimée à 17.000 habitants avec un taux d'accroissement d'environ 2% par entre 2011 et 2018. La distribution de la population en fonction du genre et du milieu de vie est présentée dans le tableau 7 et la figure 8.

Tableau 7 : Répartition de la population de Yoko par sexe selon le milieu

Populations	Urbaine	Rurale	Totale
Hommes	1213	6858	8071
Femmes	1580	7349	8929
Total	2793	14207	17000

Source : BUCREP (2018).

2.1.3.1.3. Religion

La population de Yoko est majoritairement chrétienne (Catholiques, Église Évangélique Luthérienne, Église Adventiste du septième jour, Église Gallicane, et les Témoins de Jéhovah mission du plein évangile). Il existe aussi des musulmans qui sont surtout les Haoussas, les Bororos et les foubés (PNDP, 2011).

2.1.3.2. Activités de la population

Les habitants de la commune de Yoko mènent différents types d'activités économiques, aussi bien dans le secteur primaire que dans le secteur secondaire. Cependant, l'agriculture demeure la principale activité source de revenus aux populations de cette zone. Par ailleurs, d'autres activités à l'instar de la chasse, le transport, l'artisanat et les travaux d'exploitation forestière (ouvriers dans les UFAs) y sont identifiées.

2.1.3.2.1. Agriculture

Selon PNDP (2018) Dans la commune de Yoko, 90% de la population sont engagés dans l'agriculture. Effet, l'économie locale repose principalement sur le secteur agricole, 60% des revenus économiques de la population étant générés par les activités agricoles. Soixante-dix pour cent des productions agricoles proviennent de la zone rurale et acheminées dans les centres urbains environnant (Tibati, Ngoro, Ombessa, Ntui etc.). Parmi les productions agricoles figurent des cultures de rente, palmier à huile principalement, et plusieurs cultures vivrières (manioc, maïs, arachide, bananier plantain etc.).

Malheureusement, tout n'est pas rose dans ce secteur, il existe une multitude de difficultés qui minent profondément les activités des producteurs que sont les populations locales en majorité. Les principaux problèmes auxquels font face les agriculteurs sont entre autres : un enclavement important des zones de productions, un manque d'équipements agricoles modernes, un manque d'intrants (semences, produits phytosanitaires), la pratique des techniques de cultures encore ancestrales et une faible organisation (individualisme).

2.1.3.2.2. Élevage

L'élevage dans cette zone est essentiellement extensif, les animaux sont constamment en divagation. Les espèces élevées sont en général des bovins, les caprins, les ovins, volaille et porcins. Les produits d'élevage sont à 60% destinés aux ménages locaux. L'élevage des bovins en particulier n'est pas mené par les populations autochtones, mais plutôt par des bororos, peuple nomade, à la quête des pâturages dont regorge abondamment la commune de Yoko (PNDP, 2018).

2.1.3.2.3. Pêche

La pêche est activité encore assez peu développée au sein de la Commune. Cependant les quelques cours d'eau existants dans la région regorgent de nombreuses espèces halieutiques telles que : les Carpes, les Silures, les Tilapia, les tortues etc. Les produits de pêches sont en majorité destinés au marché local (restaurants, ménages etc.) (PNDP, 2018).

2.1.3.2.4. Chasse

La chasse mobilise un grand nombre de personnes, des hommes principalement. Le milieu est assez riche en faune dû à l'existence de plusieurs Aires Protégées (Parc Nationaux, Zone de chasse etc.). Les produits de la chasse sont destinés principalement à l'alimentation, mais le surplus est vendu au marché de manière discrète. La viande brousse constitue la principale source de protéine dans la localité en plus de la viande du bœuf dont l'accessibilité est exceptionnellement facilitée (PNDP, 2011).

2.1.3.2.5. Artisanat

L'activité principale dans ce secteur c'est l'exploitation minière artisanale. Elle consiste en effet à l'extraction de sable et le concassage des pierres dans la moindre mesure. Par ailleurs, comme activité secondaire, certaines personnes se consacrent à la vannerie qui est en effet la fabrication d'objets utiles pour d'autres activités (hôtes, nasses, mortiers) (PNDP, 2018).

2.1.3.2.6. Transport

Il s'agit de la principale activité intervenant dans le secteur secondaire. Il occupe une place très importante dans l'économie locale. En effet, il contribue à l'évacuation des produits commerciaux de toutes sortes des villages vers Yoko et vice-versa. Dans les villages, cette activité est beaucoup pratiquée par les jeunes hommes grâce à des motos.

Un autre type de transport est assuré par les quelques agences de voyages desservant la ville et d'autres autres centres urbains. Permettant d'approvisionner les populations en produits de première nécessité (même alimentaires), en matériaux de construction et biens d'autres produits. Cependant, le secteur des transports connaît un obstacle majeur, celui du mauvais état de la route (PNDP, 2018).

2.2. Collecte des données

Dans le cadre de la présente étude deux types de données ont été collectées, des données secondaires d'une part et des données primaires d'autre part.

2.2.1. Données secondaires

Les données secondaires font référence à toutes les informations utiles relatives au sujet traité dans la présente étude. Ces données ont été collectées dans la bibliothèque numérique du Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR) d'une part et d'autre part, dans la documentation disponible sur le web notamment des articles scientifiques, des livres, des rapports, des revues scientifiques, des pages web, des journaux. Les principaux moteurs de recherche ayant été utilisés sont Google Scholar et ResearchGate.

2.2.2. Données primaires

Les données primaires sont des données collectées directement sur le terrain. Pour ce faire, une enquête a été menée auprès des cibles principales de la restauration forestière que sont les populations, en occurrence celles des villages de la commune de Yoko. Cette enquête consistait à recueillir des informations auprès des communautés locales sur les initiatives de restauration forestière, de leur implication dans les initiatives et des aptitudes à la restauration forestière et de leurs perceptions de la dégradation des paysages forestiers. La collecte des données s'est faite selon les objectifs fixés dans le cadre de la présente étude.

2.2.2.1. Caractérisation des initiatives de restauration des paysages forestiers existantes dans la Commune de Yoko

Pour le présent objectif, il a tout d'abord été question d'identifier les initiatives de restauration forestière locales (individuelles et collectives) et externes menées ou ayant été menées afin d'aboutir à une cartographie de toutes les initiatives présentes dans la commune : cela a été possible grâce à des entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes impliquées et les personnes ressources du processus de RPF de la commune de Yoko et d'une recherche bibliographique. Dans la suite, il a été question de faire des observations de terrain au niveau des sites restaurés, afin de donner un aperçu concret de l'état des projets de RPF ; d'une identification des projets en termes

d'essences plantées, des objectifs, des quantités par essence, de la croissance des plants actuelles et du type de restauration adoptée. Tout ceci a abouti à faire un état des lieux des initiatives de restauration de la commune de Yoko.

Afin donc de parvenir à ces objectifs, les outils suivants ont été utilisés simultanément :

- Focus groups ou groupes de discussion ;
- Entretiens individuels ;
- Géoréférencement des sites.

2.2.2.2. Évaluation du niveau de participation des acteurs locaux aux initiatives de restauration des paysages forestiers à Yoko

La démarche méthodologique utilisée pour cet objectif a été celle proposée par (Meyers, 2005). Elle examine les intérêts et l'influence potentielle de toutes les parties prenantes qui peuvent être affectées par le projet de restauration dans la Commune de Yoko, afin de planifier comment accentuer le rôle de celles qui sont favorables au projet tout en minimisant le risque posé par celles qui est défavorables aux initiatives. Les étapes principales dans l'analyse de l'implication des parties prenantes sont les suivantes :

2.2.2.2.1. Identification des parties prenantes

À partir du brainstorming, les différentes parties prenantes aux initiatives de restauration ont été identifiés. Il s'agit de tous les individus, groupes d'individus ou institutions qui peuvent avoir un intérêt significatif dans la réussite ou l'échec de ces initiatives de restauration des paysages (en tant que réalisateur, facilitateurs, bénéficiaires ou adversaires). Il s'agit aussi de toutes les personnes qui peuvent être affectées par l'initiative, qui ont une influence sur elle, ou qui sont intéressées par sa réussite ou son échec. La grille "pouvoir/intérêt" sera utilisée pour classer les différentes parties prenantes. Selon la priorité, les parties prenantes seront catégorisées comme suite :

- Partie prenantes intéressées et possédant un grand pouvoir
- Parties prenantes peu intéressées mais possédant un grand pouvoir
- Parties prenantes peu intéressées mais disposant de peu de pouvoir

- Parties prenantes peu intéressées et sans pouvoir

2.2.2.2.2. Participation des acteurs locaux

Dans un premier temps il a été question d'évaluer le niveau de participation des acteurs de RPF locaux aux initiatives locales (implémenté par les populations elle-même). Par la suite, l'approche méthodologique utilisée était celle du cadre FAO-PROFOR sur l'évaluation de la gouvernance forestière concernant le principe de participation (Cowling *et al.*, 2014). Les questions administrées aux participants ont servi à collecter les données qui ont permis de savoir à quel niveau la population locale à commencer à intervenir dans le processus des initiatives de RPF. Et afin, les indicateurs de participations établies suivant les concepts recommandés par Cowling (2014) pour formuler un indicateur, dans le guide d'évaluation de la gouvernance forestière ont été notés par les participants sur un score d'une échelle de 05. Les indicateurs formulés sont les suivantes :

- **Analyse du problème** : a permis d'évaluer, entre autres le niveau de connaissance de la population sur la dégradation et la déforestation de leurs paysages;
- **Analyse des solutions** : a permis d'évaluer si toutes les solutions entreprises ont été faits avec les populations.
- **Proposition des objectifs** : a permis évaluer si les objectifs des projets de RPF ont été établir en accord avec les populations locales (nombre d'hectares accordé par le village, nombre d'hectares planté par an) ;
- **Analyse des besoins** : a permis d'évaluer si les besoins des populations en termes d'habitudes agricoles, alimentaires, matériels ont été pris en compte.
- **Choix du type d'arbres** : savoir si la population a fait le choix du type d'arbres plantés (essences) ;
- **Choix de l'espace** : savoir si la population a décidé de l'espace ou l'initiative est implémenté.

Afin donc de parvenir à ces objectifs, les deux outils ont été utilisés simultanément, notamment :

- Focus group ou groupes de discussion ;
- Entretiens individuels ;

2.2.2.3. Analyse de la perception de la restauration forestière par des populations locales de la commune de Yoko

Dans cet objectif il a été question d'examiner les perceptions locales de la restauration des paysages forestiers et d'appréhender leur motivation à restaurer les paysages ruraux dégradés. Cet examen de la perception des populations locales par rapport à la restauration des paysages forestiers nous a permis d'expliquer la réaction en faveur ou pas de l'adoption des bonnes pratiques ou de l'appropriation des initiatives de RPF par les populations locales.

Afin de parvenir à cet objectif, l'outil essentiellement utilisé était le groupe de discussion ou focus group

2.2.2.4. Définition des unités de collecte des données

2.2.2.4.1. Outils de collecte des données

- **Guide d'entretien 1** : Personnes ressources pour la caractérisation des initiatives de RPF dans la commune de Yoko ;
- **Guide d'entretien 2** : destiné aux populations locales pour l'évaluation de leur niveau de participation ;

2.2.2.4.2. Choix des villages

Dans l'optique de pouvoir atteindre les objectifs de la présente étude, les villages à enquêter ont été sélectionnés suivant la méthode d'échantillonnage ciblé ou par convenance (INFDC, 1998 ; Pires, 1997). Les critères qui ont guidé le choix de ces villages sont les suivants :

- L'existence d'initiative de restauration forestière dans le village (passée, en cours ou future) ;
- L'accessibilité du village (état de la route) ;
- La proximité du village avec un domaine privé : réserve foncière, concession privée, parc National (PN), Forêt Communale, Unité Forestière d'Aménagement (UFA), Zone d'intérêt Cynégétique (ZIC), Forêt Communautaire.

Ainsi, sur la base de ces critères 12 villages sur les 33 que compte la commune de Yoko ont été sélectionnés. Les noms des villages enquêtés sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 5: liste des 12 villages enquêtés

N°	Villages
1	Guervoum
2	Mbatoua
3	Goum
4	Nyem
5	Melimving
6	Ngouetou
7	Mankim
8	Mekoissim
9	Bondah
10	Megang
11	Medjanvouni
12	Ngouang/Ngandoun

2.2.2.5. Etape consultative

En ce qui concerne les approches qualitatives et quantitatives, il était question d'impliquer l'ensemble des acteurs locaux pertinents et qui interagissent avec les ressources naturelles en général et les projets de RPF en particulier. Par ailleurs, les ressources documentaires et les observations directes ont permis d'optimiser la collecte des données et d'aboutir à la saturation espérée de l'information, avec un nombre de 02 jours de travail par villages. Les outils de collecte des données en annexe permettent d'envisager l'ensemble des informateurs.

2.2.2.5.1. Choix des répondants

A. Entretiens individuels

Pour les entretiens individuels, les unités interrogées et déclarantes ont été les représentants des projets, un représentant de la commune.

B. Focus group

Dans chaque village, les participants au focus group ont été conviés par le chef du village. En effet, les chefs des villages sélectionnés ont été informés de l'étude et de son

contenu par une note d'information de la commune de Yoko, environ une semaine en avance.

Afin de prendre en compte le genre dans les échanges, dans cette note il a été vivement recommandé aux chefs de village d'y inclure des hommes, des femmes, des jeunes, des personnes âgées, des autochtones et des allogènes. Le nombre de personne par focus group était de 10 à 15 personnes, cependant en fonction de la disponibilité des populations il y'en avait plus ou moins.

2.3. Traitement et analyse des données

L'ensemble des données collectées sur le terrain a été encodé et traité à l'aide des logiciels Microsoft Excel. La base de données obtenue a permis ensuite d'effectuer les différentes analyses adaptées à chaque objectif spécifique :

2.3.1. Caractérisation des initiatives de restauration des paysages forestiers dans la Commune de Yoko

Le traitement et l'analyse des données qualitatives et quantitatives a consisté à la saisie de celle-ci dans un tableur Excel en vue d'une analyse descriptive. Les résultats obtenus ont permis de d'identifier les différents types d'initiatives de restauration existante dans la commune de Yoko.

2.3.2. Évaluation du niveau de participation des acteurs aux initiatives de restauration de Yoko

Les données ont été analysées dans le tableur Excel qui a permis de faire une statistique descriptive (moyenne et diagramme) et par la suite, le logiciel SPSS a permis de faire la statistique inférentielle (test T-Student). Les résultats obtenus ont permis de faire une comparaison entre les moyennes afin de donner le niveau de participation des acteurs locaux aux initiatives de RPF.

2.3.3. Examen de la perception locale des populations locales par rapport à la restauration des paysages forestiers

Le traitement et l'analyse des données quantitatives ont consisté à la saisie de celle-ci dans un tableur Excel en vue de la statistique descriptive. Les résultats obtenus ont permis de situer le niveau de perception des populations locales par rapport à la restauration des paysages forestiers.

CHAPITRE 3 : RESULTATS ET DISCUSSION

3.1. Résultats

3.1.1. Caractérisation des initiatives de restauration des paysages forestiers existantes dans la Commune de Yoko

3.1.1.1. Identification des différentes initiatives de restauration des paysages forestiers

Sur la base des discussions de groupes dans les villages retenus pour cette enquête et des entretiens individuels, deux types d'initiatives de restauration forestière ont été identifiés à savoir les initiatives locales (individuelles et collectives) et les initiatives extérieures (projets de RPF).

3.1.1.1.1. Initiatives de RPF locales

Sur la base des discussions de groupe dans les villages retenus pour cette enquêtes (photo 1), deux types d'initiatives locales ont été identifiées à savoir les initiatives locales individuelles et les initiatives collectives locales.

La figure 9 présente la répartition de ces initiatives locales dans l'ensemble des villages enquêtés.

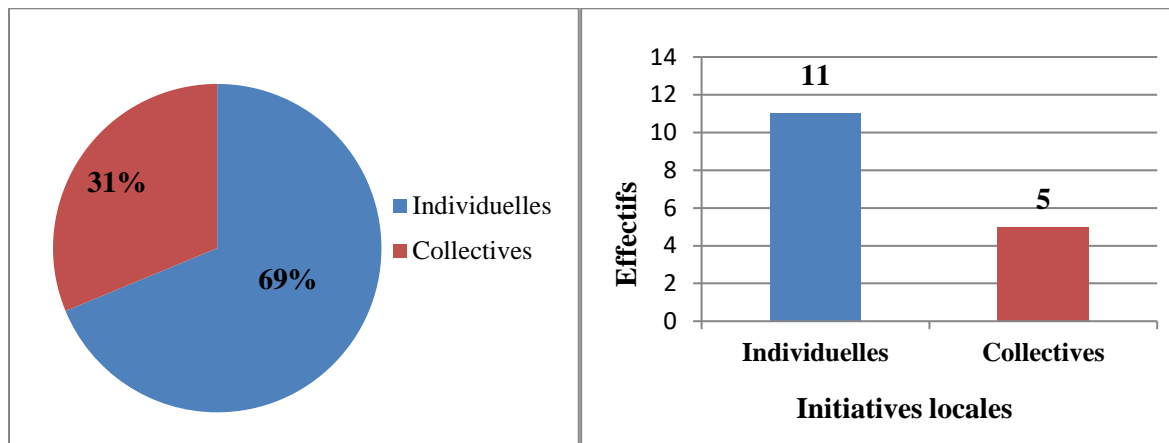


Figure 7: Proportion des initiatives locales dans l'ensemble des villages enquêtés dans la commune de YOKO



PHOTO 1: Groupe de discussion le village Megan



Photo 2 : Pépinière appartenant à un riverain dans l'un des villages Mekoissim sélectionnés

3.1.1.1.1. Initiatives de RPF individuelles

Il ressort de l'analyse des informations reçues lors des focus groups que 11 villages sur les 12 enquêtés (92% population), signalent l'existence des initiatives de RPF individuelles. Dans chacun de ces 11 villages a été mentionnée l'existence d'un ou de plusieurs pratiques de RPF sur les différentes parcelles des populations locales. La figure 10 illustre l'ensemble des pratiques de RPF identifiées dans les villages enquêtés.

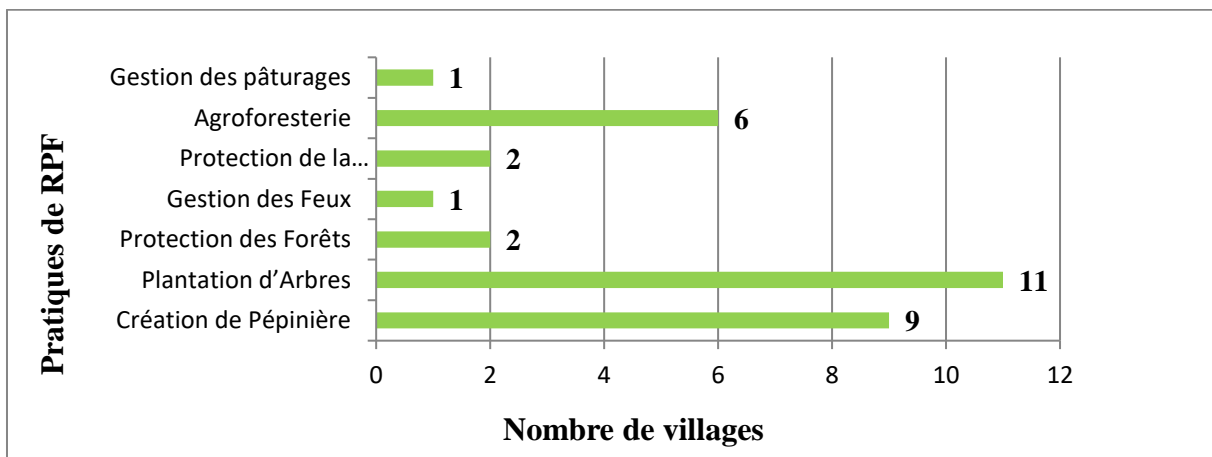


Figure 10 : Proportions des villages enquêtés abritant des initiatives individuelles (pratiques de RPF).

De la figure 10, il est observable que, sur l'ensemble des 11 villages abritant des pratiques de RPF individuelles :

- Onze villages pratiquent la plantation d'arbres (35%) ;
- Neuf villages pratiquent la création de pépinière d'agrumes et de ligneux (28%) ;
- Six villages pratiquent de l'agroforesterie (6%) ;
- Deux villages pratiquent de la protection de la forêt et de la régénération naturelle (12%) ;
- Deux villages pratiquent la gestion des pâturages et des feux (6%).

Le constat fait est que dans chacun des 12 villages enquêtés, il y existe plus ou moins une pratique de RPF individuelles et que le seul village mentionnant ne pas pratiquer d'activité de RPF (8% de population) est le village BONDAH pour les raisons de ne plus avoir des parcelles pour cela et de la peur que ces espaces appartiennent plus tard à l'UFA 008 classé par l'ANAFOR.

3.1.1.1.2. Initiatives de RPF collectives

. L'analyse des informations montre qu'il existe des initiatives collectives dans 05 villages sur les 12 enquêtés (31%). Les résultats obtenus à cet effet sont consignés dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Les initiatives collectives locales

N°	Villages	Initiatives collectives locales
1	MBATOUA (GIZ-F4F)	Pépinière d'agrumes de 1500 plants
2	MILINVING (ECODEV)	Inexistant
3	MEDJANVOUNI (GIZ-F4F)	Inexistant
4	MEGANG (GIZ-F4F)	Inexistant
5	NGOUM (CAIDEL)	Inexistant
6	BONDAH (ANAFOR)	GIC éleveur-agriculteur : agroforesterie
7	NGOUANG (GIZ-F4F)	Inexistant
8	NGOUEYOU (GIZ-F4F)	CAOTALDEMTEL(CACAO): agroforesterie
9	NYEM (GIZ-F4F)	Vergers communautaires d'agrumes (0,5ha actuellement)

10	MEKOISSIM (ECODEV)	Écologiste-Mekoissim (ECOMEK) : création de pépinière d'agrumes
11	MANKIM (GIZ-F4F)	Inexistant
12	NGUERVOUM (GIZ-F4F)	Inexistant

3.1.1.1.2. Initiatives de RPF extérieures ou projets de RPF

Les différents projets recensés dans les villages par les répondants sont présentés dans les tableaux suivants :

Tableau 6: Projets de RPF existant dans la commune de Yoko

N°	Titre du projet	Villages	STATUT	Résultats actuels
1	GIZ-F4F ProFE	Mbatoua	En cours	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de tous les sites à restaurés et de tous les couloirs de transhumance. - 8ha environ de teck planté - 10 pépinières de teck d'environ 5000 plants ; - Suivi du plan d'aménagement de la FC.
		Medjanvouni	En cours	
		Megang	En cours	
		Ngouang/Ngandoun	Future	
		Mekoissim	Future	
		Ngouetou	En cours	
		Milimving	Future	
		Nyem	En cours	
2	REDD+	Guervoum	En cours	<ul style="list-style-type: none"> - 02 étants piscicoles ; - Plan d'utilisation et des gestions des terres ; - Rapport d'inventaires d'aménagement de la FC ; - 40 ruches distribuées à 30 personnes ; - 05 infrastructures socio-économiques, 02 séchoirs et
		Mbatoua	Passé	
		Mekoissim	Passé	
		Mankim	En cours	

				01 magasin de stockage ; - 33ha de manioc sur l'étendue de ces 07 villages ;
3	R1400	Guervoum	Passé	- 13ha d'Anacardiens et 25ha d'agrumes plantés ; - 80ha environ de forêt plantée dans Yoko urbain
		Yoko urbain	En cours	
		Mekoissim	Future	
4	ECODEV	Guervoum	Passé	- Plantation de 5ha d'anacardier (Guervoum) - Installation des ruches - Distribution de plusieurs téléphones servant à dénoncer les activités illégales. - 01 séchoir (Milimving).
		Mbatoua	En cours	
		Milimving	En cours	
		Mankim	En cours	
		Mekoissim	En cours	
Ngouetou	En cours			
5	ANAFOR/UFA008	Bondah	En cours	80 000 ha de forêt naturelle classée.
6	CAIDEL	Ngoum	En cours	- 02 séchoirs améliorer de manioc - Développement de la chaîne de valeur manioc (distribution des semences améliorées)
		Megan	En cours	
7	ARBOYERD (ABOYERD (Agriculture and Bio-Conservation Organization for Youth Enmpowermentand Rural Development)	Ngoum	En cours	- 01 pépinière abritant environs 500 plant d'agrumes - 2,5ha d'anacardier plantés.
		Ngoum	En cours	- 02 séchoirs améliorer de manioc

8	PN/WCS	Megan	En cours	- Distribution des semences améliorer de manioc
----------	--------	-------	----------	---

Ces initiatives ont toutes pour objectif commun celui de restaurer les paysages forestiers dégradés de la commune de Yoko mais des objectifs spécifiques qui diffèrent permettant à chacune d'elle d'atteindre ses objectifs de restauration. La majorité des interventions de RPF dans la commune de Yoko se font principalement dans 10 villages situés autour de la FC, particulièrement celles de l'initiative de la GIZ-F4F (qui effectue en même temps des interventions de RPF dans 10 villages de la commune de Nanga Eboko). Le tableau 11 présente les objectifs de RPF et quelques exemples de la commune de Yoko.

Tableau 7: quelques objectifs des initiatives extérieures à la commune de Yoko

	Objectifs	Exemples dans la commune de YOKO
Objectifs écologiques	Protection de la faune sauvage (PN/WCS)	Avec l'existence d'un PN dans le paysage de Yoko, le WCS avec l'aide de l'équipe de conservation du parc mets en place un certain nombre d'initiatives pour limiter les activités de chasses dans le PN. Notamment dans l'agroforesterie avec la création des séchoirs améliorés de manioc, création des pépinières d'agrumes, dotation du matériel de travail et création des étangs piscicoles.
	Préservation des espèces végétales endémiques et entretien d'un patrimoine génétique (ANAFOR)	L'UFA 08-008 classée par l'ANAFOR abrite un certain nombre d'espèces d'arbres autochtones naturelles.
	Résilience des écosystèmes (GIZ-F4F)	Le reboisement des espaces dégradés dans la forêt communale (FC) et la forêt communautaire (Fcom) de Mbatoua a pour but d'améliorer les propriétés physico-chimiques du sol afin de réduire la vulnérabilité de l'écosystème face aux multiples activités d'exploitation forestière antérieure.

Objectifs écologique et socio- économique	Résilience à la sécheresse (R1400)	La restauration d'un plus grand nombre d'arbres dans le paysage permet d'améliorer les conditions des cultures en cas de sécheresse et, en fin de compte, de renforcer la résilience des communautés rurales.
	Fixation du carbone (REDD+)	L'initiative REDD+ axée sur la protection intégrale de la FC vise à restaurer le potentiel de puits de carbone de cette FC.
Objectifs socio- économiques	Génération de revenus alternatifs	La GIZ, ECODEV, PN/WCS collabore avec les communautés locales pour diversifier l'économie locale avec l'apiculture, la pisciculture, l'élevage de porc et la culture de manioc (semences améliorées), ce qui permettra d'accroître les revenus des communautés ciblées.
	Amélioration de l'agriculture et de l'agroforesterie (sécurité alimentaire)	Les initiatives de la GIZ-F4F, ECODEV PN/WCS visent à contribuer au développement durable, à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la désertification par la promotion et L'intégration de la production du manioc avec semences améliorées et de la culture intercalaire dans les espaces restaurés avec le teck.
	Source fiable de bois de chauffage et de matériaux de construction	Les différents espaces plantés de teck sont des sources potentielles de bois de chauffage et de construction.

3.1.2. Évaluation du niveau de participation des acteurs locaux aux initiatives de restauration des paysages forestiers à Yoko

Cette section présente les parties prenantes et analyse les différents liens entre elles, et leur rôle dans la restauration des paysages de la commune de Yoko.

3.1.2.1. Identification des parties prenantes

Les parties prenantes ont été identifiées et catégorisées selon leurs importances et intérêts dans les projets de restauration de la commune de Yoko.

➤ Parties prenantes intéressées et possédant un grand pouvoir

Cette catégorie présente les acteurs placés au cœur des opérations de restauration des paysages de la commune de Yoko : il s'agit des communautés locales dont les agriculteurs, chasseurs et éleveurs, les élites politiques et économiques locales, la commune identifiée en tant qu'entités décentralisées responsables et gestionnaires de la FC.

1. Commune

- Intégrer les mesures de conservation des paysages identifiées dans les plans communaux de développement et assurer leur prise en compte dans les budgets communaux ;
- Faciliter la mise en place des comités de gestion des paysages de la commune ;
- Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre des activités de protection de la biodiversité et des activités génératrices de revenus.
- Centraliser et maturer les projets villageois en lien avec le plan de gestion des paysages et contribuer au financement de leur mise en œuvre ;
- Développer les partenariats avec les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre des activités de
- Conservation des paysages à l'échelle communale.

2. Organisations paysannes

- Promouvoir et favoriser les initiatives communautaires ;
- Adopter et partager les bonnes pratiques de production, de gestion durable des terres, de gestion durable des forêts et de conservation de la biodiversité.
- Participer activement à l'identification et à l'analyse des problèmes liés à la dégradation des paysages.

➤ Parties prenantes peu intéressées mais possédant un grand pouvoir

Il s'agit des acteurs et institutions étatiques qui interviennent dans la restauration des paysages dans la commune de Yoko.

3. Administrations institutionnelles

- Ministère en charge de l'environnement de la protection de la nature et du développement durable : accompagne les comités de gestion des paysages dans les activités de plantation, de mobilisation des financements climat, REDD+ et le paiement des services environnementaux;
- Ministère en charge des forêts : suivi du respect de la réglementation et de l'encadrement des activités de plantation, d'exploitation du bois et autre traitement sylvicoles dans les paysages, accompagnement du processus de transfert ou de classement des réserves forestières et des forêts communautaires; via le Parc national du Mbam et Djerem/WCS veille au respect des règles d'interdictions d'exploitation de la faune sauvage.

4. Programmes et projet étatiques

- Agence nationale d'appui au développement forestier: s'insère dans le processus de restauration des paysages dégradés dans la commune de Yoko, avec le classement de l'UFA 08-008 de 80 000ha en domaine privé de l'État;

- Programme national de développement participatif : avec pour objectif d'apporter un appui aux collectivités décentralisées dans le domaine des infrastructures, des équipements sociaux et de la protection de l'environnement.

5. Instituts de recherche et de formations

- Promouvoir la gestion communautaire des paysages;
- Développer des thèmes de recherche en vue de valoriser la connaissance du potentiel écologique et socio-culturel.
- Contribuer à la recherche des financements pour la mise en œuvre des activités de conservation de la biodiversité.

➤ Parties prenante intéressées mais disposant de peu de pouvoir

6. Organisations de la société civile

- Accompagner les populations locales dans la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion des terres, de gestion durable des forêts et de protection de la biodiversité;
- Assurer la sensibilisation, l'information et le renforcement des capacités des populations locales.
- Faciliter les partenariats avec les partenaires techniques et financiers pour le développement et la mise en œuvre des projets de développement durable au sein du paysage.

7. Partenaires au développement

- Accompagner l'État et les collectivités décentralisées dans l'atteinte de leur objectif de développement durable à travers les appuis techniques et financiers.

3.1.2.2. Participation des parties prenantes locales

3.1.2.2.1. Participations des acteurs locaux aux initiatives de RPF locales de RPF

À la question de savoir si les populations locales bénéficient d'un soutien ou d'une aide particulière pour leurs différentes initiatives de RPF (individuelles et collectives), venant des acteurs locaux, les réponses obtenues des répondants lors des entretiens sont résumées dans la figure 11 ci-dessous.

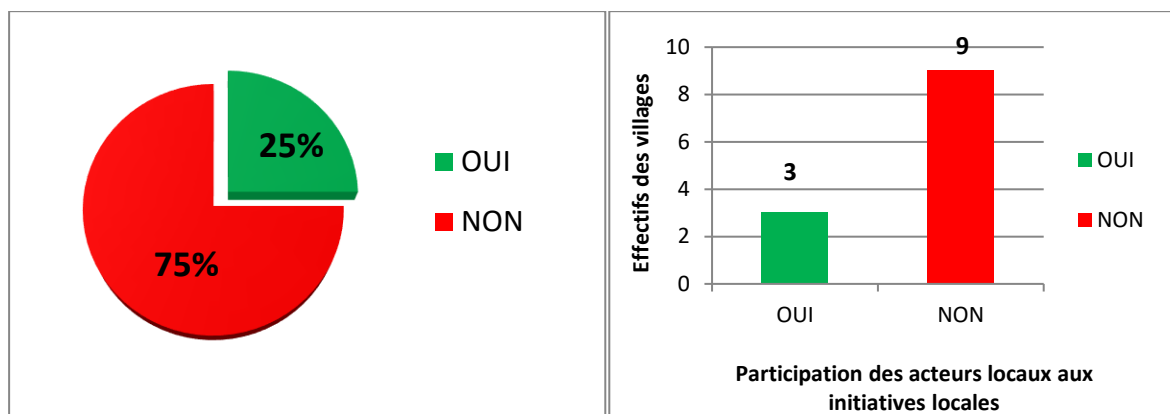


Figure 8: Niveau de participation des acteurs locaux aux initiatives de RPF locales

D'après la figure 10, 25% de la population locale (3/12 villages) affirme qu'elle bénéficie du soutien d'un acteur local de la RPF dans son initiative de RPF, contre 75% de la population locale (09 villages) qui affirme ne recevoir aucun soutien venant d'un acteur dans son initiative de RPF. Les villages bénéficiant d'un soutien sont présentés dans le tableau suivant ainsi que la nature des bénéficiaires et les acteurs locaux de RPF concernés.

Tableau 8: Acteurs locaux participant aux initiatives de RPF locales

N°	Villages	Acteurs locaux	Natures du bénéficiaire/participation
1	MILINVING	ECODEV	Séchoir de manioc
2	MEGANG	Commune	Dotation du matériel agricole
3	NGOUM	PN Mbam et Djerem/WCS	Séchoir amélioré de manioc

Cependant la GIZ affirme qu'un recensement de toutes les initiatives de RPF locales (individuelles et collectives) est en cours, dans le but de toute les valoriser.



PHOTO 4: Pépinière de Teck dans le village Mbatoua



PHOTO 3: Plantation de Teck dans le village Medjanvouni

3.1.2.2. Participation des populations locales aux initiatives de RPF extérieures

Les communautés locales (parties prenantes clés, incontournable dans le processus mise en œuvre des activités de RPF) ont été interrogé sur leur participation aux différents niveaux du processus d'implémentation des initiatives de RPF auxquels elles ont pris part. Ce qui a permis ainsi d'évaluer le degré de participation des populations locales dans le processus d'implémentation des initiatives de RPF dans la commune de Yoko.

A la question de savoir à quel niveau du processus la population a commencé à participer aux initiatives de RPF extérieures, la figure 12 présente les proportions des réponses obtenues dans son ensemble. Une analyse plus approfondie est présentée dans le tableau 14.

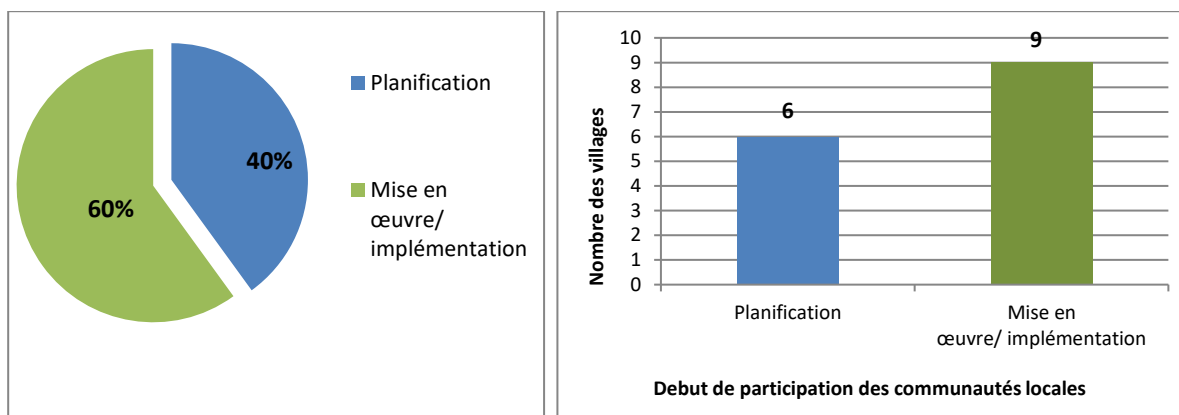


Figure 9: Proportion représentant le début de participation des communautés locales aux initiatives de RPF

Selon les résultats de cette figure, 40% de la population affirment avoir commencé à participer à la planification des projets de RPF présent dans leurs villages contre 60% qui affirme avoir commencé à participer à la mise en œuvre/implémentation.

Cependant, l'étude étant portée sur un échantillon nous ne pouvons pas se contenter d'un résultat observé sur celle-ci pour conclure. Il faut se demander si 40% de la population ayant commencé à participer à la planification des projets de RPF diffèrent statistiquement des 60% de la population ayant commencé à participer aux projets de RPF à la mise en œuvre (**est-ce que la différence est significative ?**). À cet effet la statistique inférentielle nous permettra de mieux apprécier à travers un test de T-student avec un seuil de signification de $\alpha=5\%$. Les hypothèses formulées pour ce test sont les suivantes :

H0 : 40% n'est pas significativement différent de 60% (**40% = 60%**)

H1 : 40% est significativement différent de 60% (**40% \neq 60%**)

Tableau 12 : Test du niveau de participation sur la différence significative entre la planification et la mise en œuvre.

	N	Mean	Std. Deviation	Std. Error Mean	Sig. (2-tailed)	95% Confidence Interval of the Difference	
Début de participation des populations aux initiatives de RPF	12	1,60	0.507	0.131	1,000	-0,28	0,28

Le test effectué montre que la probabilité que l'hypothèse H0 soit vraie est de 1,000. Cette probabilité étant largement supérieur à 0.05 (probabilité seuil) l'hypothèse H0 est acceptée. Ainsi dans les villages enquêtés, il n'existe pas de différence significative entre la population qui commence à participer aux projets de RPF à la planification et celle qui commence à participer à la mise en œuvre. En d'autres termes le fait que les populations locales commencent à participer aux projets de RPF à partir de la planification ou à la mise en œuvre, n'influence pas sur la performance ou la réussite de ces initiatives de RPF.

Pour mieux apprécier la qualité globale du niveau de participation des communautés aux initiatives de RPF de la commune de Yoko, il a été important d'évaluer les indicateurs de participations établis suivant les concepts recommandés par Cowling *et al* (2014) dans le guide d'évaluation de la gouvernance forestière qui aide à élaborer les indicateurs. Cela nous a permis ainsi d'évaluer les indicateurs de planification et de mise en œuvre aux projets de RPF à une note de 05 points. Les différents indicateurs et les moyennes des notes attribuées par les participants sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 13 : Évaluation du niveau de participation à la planification des communautés locales

Début de participation des communautés locales	Indicateurs de planification	Note/5	Valeur
1. Planification et prise de décision	Analyse du problème	3,08	Moyen
	Analyse des solutions	3,00	Moyen
	Analyse des besoins	2,08	Faible
	Proposition des objectifs	2,64	Faible
	Choix du type d'arbre (essence)	1,75	Très faible
Moyenne 1		2,51	Faible
2. Mise en œuvre/implémentation	Choix de l'espace	4,33	Élevé
Moyenne 2		4,33	Élevé
Moyenne générale		3,42	Moyen

Selon ces résultats, la qualité de la gouvernance en matière de participation est plus ou moins bonne, car la note générale est de 3,4/5 supérieure à la note minimale de 3/5. Toutefois, la planification et la prise de décision des communautés locales est faible car, la note moyenne obtenue pour celle-ci est de 2,51/5 avec le choix du type d'arbre ayant une valeur très faible (1,75/5). Par contre dans la mise en œuvre et l'implémentation, le choix de l'espace a une valeur élevée avec une note de 4,33/5. Bien que statistiquement,

il n'existe pas de différence entre le début de participation des populations à la planification et à la mise en œuvre, il existe toute même une différence pratique.

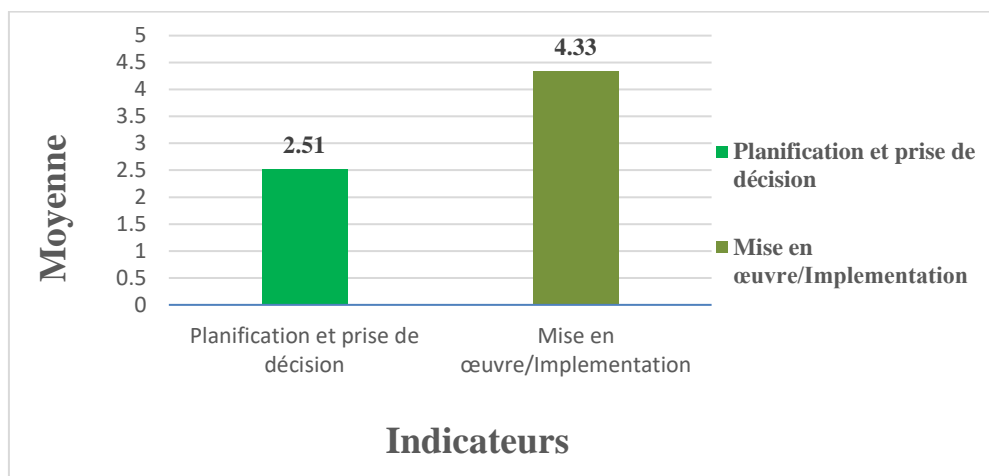


Figure 13 : Bilan de l'évaluation du niveau de participation des communautés locales

Cependant, il a été important d'examiner le niveau de motivation des populations locales aux initiatives des RPF extérieures. À la question de savoir si les populations locales sont-elles motivées à participer aux initiatives de RPF et les résultats obtenus sont présentés dans les tableaux suivants.

Tableau 14 : Proportion représentant la population motivée à participer aux initiatives de RPF

	Effectif	n %
Motivation de participation	Oui	10
		83
	Non	02
		17
	Total	12
		100

Tableau 15 : Présentation des différentes raisons de motivations à participer aux initiatives de RPF des populations locales.

Nombre villages	Statut	Raisons	
10	Motivé	- Amélioration des conditions de vie - Développement des chaînes de valeurs - Promotion de l'agriculture; - Amélioration du climat (lutte contre le changement climatique)	
2	Pas motivé	- Accès interdit à certaines ressources; - Perte des espaces agroforestiers	BONDAH
		- Pas d'intérêt pour l'essence plantée; - Site très éloigné du village (4,1km)	NGOUETOU

3.1.3. Examen du niveau de perception locale de la restauration des paysages dégradés

Cet objectif examine les perceptions des populations locales de la restauration des paysages dégradés et appréhende leur motivation à restaurer les paysages ruraux dégradés.

Les questions soumises aux enquêtés pendant les groupes de discussions ont permis de présenter les résultats dans le tableau suivants.

Tableau 16 : Perception de la restauration des paysages par les populations enquêtées

Connaissance des pratiques de restauration des paysages		Connaissance de ses rôles		Différence entre pratique de RPF et projets de RPF	
OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
75%	25%	67%	33%	67%	33%

Selon ces résultats les enquêtés ont une bonne perception sur la restauration des paysages forestiers. 75% des enquêtés estiment connaître ce que c'est que la restauration des paysages, suivis de 67 % qui connaissent ses rôles et 67 % qui font la différence entre les pratiques de restauration et les projets de restauration des paysages. Les résultats de la figure 10 montrent que les populations locales pratiquent les activités RPF de manière individuelle et autonome (52%) avec 35% qui pratiquent la plantation d'arbres, 28% pratiquent la création de pépinière d'agrumes et de ligneux, 6% pratiquent

de l'agroforesterie, 12% pratiquent de la protection de la forêt et de la régénération naturelle et 6% pratiquent la gestion des pâturages et des feux. Les populations locales mettent en pratique ces activités de manière naturelle et spontanée parce que cela fait partir de leurs us et coutumes, car pour elles, elles jouent les rôles de service d'approvisionnement, de délimitation de terrain, services environnementaux, dans l'agriculture et l'élevage comme présentés dans la figure 13. Par ailleurs la même figure montre que 80% des populations locales utilisent les arbres fruitiers pour leurs différentes pratiques de restauration contre seulement 20% qui utilise les ligneux forestiers.

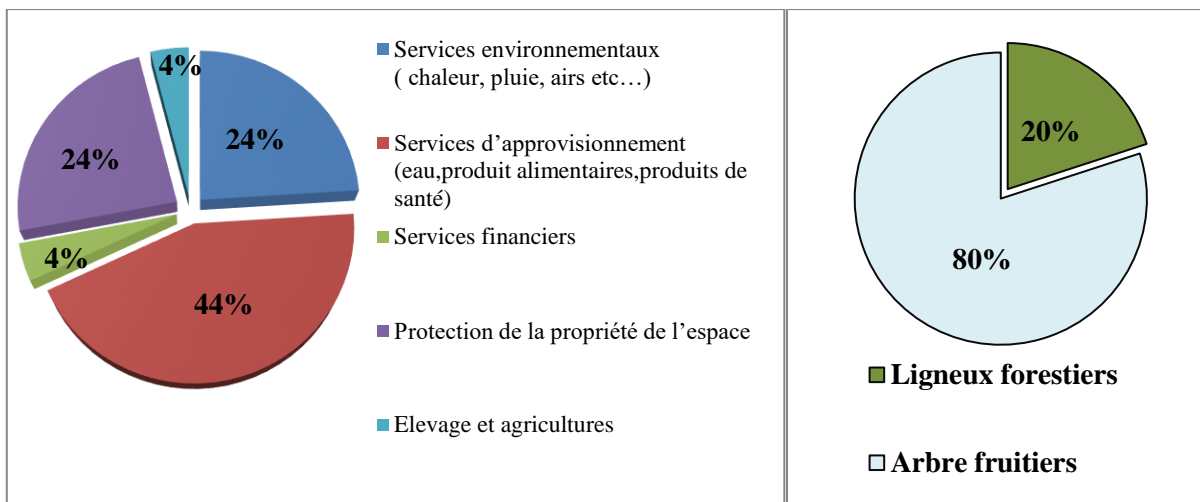


Figure 10: Rôles qu'apportent les pratiques de RPF aux populations locales de Yoko

Les populations locales de la commune de Yoko ont un fort engouement pour la restauration des paysages dégradés. Cependant à la question de savoir si les populations locales envisagent continuer leurs pratiques de RPF, 01 village a répondu non notamment la population du village Bondah, avec pour la seule raison qu'elle craint le fait que ces espaces appartiennent plus tard à l'UFA 08/008 classé par l'ANAFOR.

3.2. Discussion

3.2.1. Initiatives de RPF existantes dans la commune de Yoko

Les résultats obtenus pour cet objectif s'arriment avec ceux présentés par Le Gay (2021) dans son étude de la stratégie de mise en place de plantations forestières au Cameroun, cas du teck (*Tectona grandis*) dans la commune forestière de Yoko, qui révèle que la commune de Yoko est le site de quelques initiatives de restauration. En effet la présente étude révèle que la commune de Yoko abrite quelques initiatives de restauration forestière à l'instar du projet R1400 et des projets ProFE et F4F de la GIZ. Les initiatives de RPF dans la commune de Yoko sont pour la majorité en phase de démarrage. Ces initiatives ont toutes pour objectif commun de restaurer les paysages forestiers dégradés de la commune de Yoko mais avec des orientations spécifiques qui permettent à chacune d'elles d'atteindre ses objectifs de restauration. A ce sujet Mansourian, *et al.* (2021) dans le cadre de l'examen de la restauration des forêts et des paysages en Afrique a défini les mêmes objectifs de restauration notamment les objectifs écologiques et les objectifs socio-économiques.

Les résultats obtenus sur l'existence des initiatives locales de restaurations des paysages sont similaires à ceux de Brama *et al.* (2022) dans son étude de la perceptions locales de la dégradation des ressources naturelles du corridor forestier de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso qui met en évidence les pratiques locales pour la restauration des terres. Dans les villages enquêtés, 48% de la population est impliquée dans une initiative locale collective contre 52% qui a des initiatives individuelles dont les plus importantes sont la plantation d'arbres (35%) et la création de pépinière (28%). Cependant ces initiatives sont pratiquées de manière naturelle et spontanée car elles sont des habitudes qui font partir des us et coutumes de populations locales la commune de Yoko.

3.2.2. Niveau de participation des acteurs locaux aux initiatives de RPF de la commune de Yoko

Face aux différentes problématiques socio-économiques, ce sont eux qui développent une vision cohérente et partagée et qui décident ensemble, pour un intérêt reconnu et commun de mettre un certain nombre de mesure et d'activités de restauration et de développement économique; les communautés locales, autorités traditionnelles, propriétaires fonciers, utilisateurs des terres, organisation paysages et communes sont

pour ces raisons classé acteurs ayant le plus d'intérêt et de pouvoir dans le succès des projets de restauration de la commune de Yoko. A ce sujet, Tunk, *et al.* (2016) dans le cadre de l'évaluation du potentiel de restauration des paysages forestiers au Cameroun ont trouvé les résultats similaires. L'analyse des parties prenantes pour la restauration dans cette étude a présenté comme parties prenantes principales dans la région du Centre, les Communautés locales et organisation paysages ou utilisateurs des terres, chacun avec son intérêt et son activité économique de subsistance ou de conservation. Cet ordre définit les communautés locales, les agriculteurs et éleveurs, les propriétaires des concessions agricoles et forestières, la commune en tant qu'entité décentralisée responsables et les gestionnaires des aires protégées comme parties prenantes principales. Ce sont elles qui prennent l'initiative et le leadership pour la mise en œuvre des projets de restauration. Cette philosophie développée au Cameroun est la même dans la mise en œuvre du projet de restauration des paysages en Ouganda (Gourevich *et al.*, 2016). Ce résultat sur la participation des acteurs locaux aux projets de restauration dans la commune de Yoko place les pouvoirs publics dans la catégorie d'acteurs ayant un grand pouvoir mais peu d'intérêt. Ces acteurs sont placés au centre de l'élaboration des politiques et stratégies nationales en lien avec la restauration au Cameroun. Tunk *et al.* (2016) a classé cette catégorie d'acteurs comme parties prenante secondaire dans la commune de Yoko. Il s'agit du ministère des Forêts et de la Faune, et du ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable. Les résultats présentent le troisième groupe d'acteurs comme celui ayant le plus d'intérêt dans la mise en œuvre des projets de restauration mais ayant un faible pouvoir. Il s'agit des organisations de la société civile et des partenaires au développement engagés dans les projets de restauration. Tunk *et al.* (2016) classe cette catégorie d'acteurs comme d'intérêt et de support. Il s'agit ici du CIFOR-ICRAF, la GIZ, l'IRAD qui ont démontré d'avoir un fort intérêt pour participer et appuyer la restauration des paysages forestiers dégradés dans la commune de Yoko.

Cependant, le niveau de la participation des populations locales et le respect de leurs rôles telle que définis dans le cadre stratégique de restauration des paysages forestiers et des terres dégradées au Cameroun reste insatisfaisant. En effet les résultats obtenus pour cet objectif montrent que la population locale, premier bénéficiaire des projets de restauration ne participe pas assez et à tous les niveaux du processus de mise en œuvre des projets de RPF de la commune de Yoko. Ces résultats se joignent à ceux de Nederlof

et Dangbegnon (2007) qui avaient fait état du fait que les populations locales sont très faiblement impliquées dans les projets de RPF. Les populations locales ont identifié près de 10 projets de RPF passé et en cours mis en œuvre dans leurs territoires mais leur niveau de participation à ces différents projets est évalué à une note moyenne de 3,41/5 qui est acceptable, mais toute même avec des améliorations à apporter. Le niveau d'implication étant par ailleurs le plus basique (limité à la main d'œuvre). Malgré l'examen du niveau de motivation des populations locales à participer aux initiatives de RPF qui est satisfaisant avec 83% de la population motivée contre 17% de population non motivée, la qualité de la gouvernance en matière de participation des populations locales aux initiatives de RPF est insatisfaisante.

Par ailleurs les résultats obtenus pour cette section vont à l'encontre de ceux présentés par Hetier *et al.* (2017) dans le rapport d'évaluation finale du programme de petites initiatives (PPI) pour les organisations de la société civile (OSC) en Afrique du Nord (PPI-OSCAN) qui montre la contribution des acteurs locaux aux petites initiatives des populations locales. En effet, dans les villages enquêtés 25% de la population affirme bénéficier du soutien d'un acteur local dans ces initiatives de RPF contre 75% qui affirme ne bénéficier d'aucun soutien dans leurs initiatives de RPF. Selon le rapport État des forêts 2021 (EDF 2021), dans son chapitre 12 réservé à la restauration des paysages forestiers en Afrique Centrale, les programmes ambitieux de restauration se heurtent au manque d'appuis réels destinés aux populations locales.

Il ressort l'importance d'impliquer les populations locales dans la prise des décisions de restauration des paysages dégradés de la commune de Yoko dès la conception des initiatives de RPF, par ailleurs il est important d'accompagner les initiatives de RPF locales de ces populations sur qui repose finalement la mise en œuvre des activités de restauration.

3.2.3. Perception locale de la restauration des Paysages forestiers

Au Cameroun peu d'études documentent la perception des populations locales sur la restauration des paysages forestiers, mais selon Guizol *et al.* (2022) dans le chapitre 12 de la publication sur la restauration des paysages forestiers (RPF) en Afrique centrale, il existe souvent des perceptions divergentes sur la restauration des paysages forestiers. Cependant, les résultats obtenus pour cette section montrent que les populations de la commune de Yoko ont la même perception de la restauration des paysages forestiers. En

effet 75% des enquêtés estiment connaître ce que c'est que la restauration des paysages, suivis de 67 % qui connaissent ces rôles et 67 % qui font la différence entre les pratiques de restauration et les projets de restauration des paysages. Ces résultats nous permettent de dire que les populations locales de la commune de Yoko ont une bonne perception de la restauration des paysages forestiers. Les populations de la commune de Yoko sont conscientes de la dégradation des terres et montrent une forte motivation et engouement pour le renversement de cette tendance à la dégradation des terres en appliquant les bonnes pratiques de restauration.

Par ailleurs, il ressort une impérieuse nécessité de prendre en compte les déterminants d'adoption de bonnes pratiques et les caractéristiques socio-économiques pour la formulation des stratégies et programmes en vue d'une gestion durable des ressources naturelles et de l'inversion de la tendance de dégradation.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Conclusion

Cette étude dont l'objectif était de contribuer à la performance des initiatives de restauration des paysages forestiers dans la commune de Yoko ; a mis en évidence le fait que la commune de Yoko est le site de plusieurs initiatives de restauration des paysages catégorisées en initiatives locales et initiatives extérieures : Les initiatives locales sont catégorisées en initiatives individuelles, c'est-à-dire les pratique de RPF de manière infidèles avec un peu plus de la moitié de la population pratiquant les initiatives individuelles dont les plus importantes sont dans l'ordre : la plantation d'arbres, la création de pépinière d'agrumes et de ligneux ici forestiers et la protection de la forêt et de la régénération naturelle et les initiatives collectives menées par un groupe de personnes pour l'intérêt commun, avec près de la moitié de la population qui participe. Pour ce qui est des initiatives extérieures, il s'agit de tous les projets de RPF portés des organisations extérieures à la commune. Leurs différentes activités de restaurations sont la plantation d'arbres, la création de pépinières, l'élevage (apiculture, pisciculture et pisciculture principalement), aménagement des sites (détermination des zones de transhumances). Ces résultats permettent ainsi de rejeter l'hypothèse 1 de l'étude selon laquelle les initiatives de restauration des paysages forestiers dans la commune de Yoko se fondent exclusivement sur la plantation des arbres.

Pour ce qui est de la participation des acteurs locaux aux initiatives de restauration des paysages forestiers, il existe essentiellement 03 groupes d'acteurs locaux réellement actifs sur le terrain notamment en premier lieu les acteurs ayant le plus d'intérêt et de pouvoir à savoir les communautés locales, autorités traditionnelles, organisations paysages ou utilisateurs des terres et la commune ; en second lieu les acteurs avec un grand pouvoir mais un faible intérêt, à savoir les pouvoirs publiques (ministères et programmes associés en lien avec la restauration) ; et enfin, les acteurs ayant un grand d'intérêt et mais un faible pouvoir à savoir les organisations de la société civile et les partenaires au développement. En outre, la population locale, premier bénéficiaire des projets de restauration, ne participe pas assez et à tous les niveaux du processus de mise en œuvre des projets de RPF de la commune de Yoko, leur rôle ne se résume qu'à la tâche (main d'œuvre). De plus, la participation et le soutien des acteurs locaux aux initiatives locales de RPF restent à améliorer, cela rejette ainsi l'hypothèse 2 selon

laquelle les initiatives de restauration des paysages forestiers identifiées dans la commune de Yoko ne sont pas inclusives.

Pour ce qui est de la perception des populations locales à la restauration des paysages forestiers, la population locale de la commune de Yoko a une perception homogène en ce qui concerne la restauration des paysages forestiers, avec 75% des enquêtés qui estiment connaître ce que c'est que la restauration des paysages, 67 % qui connaissent ses rôles et 67 % qui font la différence entre les pratiques de restauration et les projets de restauration des paysages. Ce permet de dire que les populations locales de la commune de Yoko ont une bonne perception de la restauration des paysages forestiers et de rejeter l'hypothèse 3 selon laquelle la perception des populations locales de la commune de Yoko par rapport aux initiatives de restauration forestière est mauvaise

Ainsi, au vu de tout ce qui précède, l'évidence qui s'y dégage est que la qualité de gouvernance en matière de participation des acteurs locaux aux initiatives de RPF dans la commune de Yoko est un obstacle majeur dans la performance des initiatives de restauration forestière dans la commune de Yoko.

L'ensemble des résultats et des connaissances produites dans le présent travail permet de formuler des recommandations pour la mise en œuvre harmonieuse de ces initiatives durables qui permettront de restituer et d'accroître significativement les services écosystémiques offerts par ces écosystèmes et d'améliorer conséquemment les conditions de vie des populations locales de la commune de Yoko. Ainsi, l'Etat Camerounais pourra tenir son engagement à l'AFR100.

Recommandations

A la commune de Yoko :

- Intégrer les mesures de conservations des paysages dans le plan communal de développement (PCD) et assurer leur mise en œuvre à travers le budget communal;
- Accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre des activités de RPF et des activités génératrices de revenus éco-compatibles.

- Centraliser et maturé les projets des communautés locales en lien avec les initiatives de RPF et financer leur mise en œuvre;
- Développer les partenariats avec les organisations de la société civile (OSC) et les partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre des activités de conservation du paysage à l'échelle de commune.

Organisations paysannes

- Participer activement à l'identification et à l'analyse des problèmes liés à la dégradation des paysages;
- Adopter et partager les bonnes pratiques de production, de gestion durable des terres, de gestion des forêts et de conservation de la biodiversité.
- Promouvoir et favoriser les initiatives communautaires.

Chefferies traditionnelles de :

- Mobiliser et sensibiliser les communautés à l'adoption des bonnes pratiques;
- Faciliter la bonne marche des activités de gestion durables dans les communautés.
- Contribuer à la prévention et à la gestion des conflits en matière d'utilisation des terres;
- Veiller à la prise en compte des bonnes pratiques et savoir-faire traditionnelles dans l'approche de gestion du paysage.

Opérateurs économiques privés :

- Contribuer au développement de chaînes de valeurs durables et des relations commerciales équitables avec les producteurs;
- Investir dans les activités de restauration des paysages, de l'écotourismes et les activités génératrices de revenus (AGR).

Instituts de recherche et de formation

- Développer les thèmes de recherche en vue de valoriser la connaissance du potentiel écologique et socio-culturel, puis proposer des approches pour leur gestion durables;
- Contribuer à la recherche de financement pour la mise en œuvre des activités de conservation de la biodiversité;
- Promouvoir la gestion communautaire du paysage par la formation.

Administrations publiques :

- Pour le ministère en charge des forêts : suivi et respect de la réglementation et l'encadrement des activités de plantation, d'exploitation de bois et autre traitement sylvicoles dans les plantations forestières du paysage; accompagnement du processus de transfert ou de classement des forêts communautaires.
- Pour le ministère en charge de l'environnement de la protection de la nature et du développement durable : soutient et accompagne la commission de gestion du paysage (CGP) dans la conduite des activités de plantation, de mobilisation des financements climat, REDD+ et le paiement des services environnementaux (PSE).

Organisations de la société civiles (OSC) :

- Accompagner les populations locales dans la mise en œuvre des bonnes pratiques, de gestion des terres, de gestion durable des forêts et de protection de la biodiversité;
- Assurer la sensibilisation, l'information et le renforcement des capacités des populations locales;
- Faciliter les partenariats avec les partenaires techniques et financiers pour le développement et la mise en œuvre des projets de développement durable au sein du paysage.

BIBLIOGRAPHIE

- Alvaro Pires. 1997.** *Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique.* 88p.
- Angeon, V., Caron, A., Birard, C., Cayre, P., Larade, A., Chambon, P., Planchat, C., Measson, L., (2013).** Les apports de la gouvernance adaptative pour analyser les enjeux d'une mise en œuvre effective de la Trame Verte et Bleue. L'exemple du PNR des Volcans d'Auvergne. *Développement durable et territoires. Economie, géographie, politique, droit sociologie*, 4(1).
- Anonyme 1. 2023.** *Quelles, sont les étapes du vote d'une loi?* Consulté le 10 Avril 2023 à l'adresse : <https://www.vie-publique.fr/fiches/19521-queelles-sont-les-etapes-du-vote-dun-oi#:~:text=Initiative%20de%20la%20loi.,alors%20de%20proposition%20de%20loi.>
- Anonyme 2. 2013.** *Peuples, peuples autochtones, minorités et communautés locales : Démystifier des concepts aux contours indéterminés.* Consulté 14 juillet 2023 à l'adresse : https://www.forestpeoples.org/sites/default/files/publication/2013/05/peuples-peuples-autochtones-minorites-communautes-locales-2013_0.pdf
- Aronson, J., Floret, C., Le Floc'h, E., Ovalle, C., & Pontanier, R. (1995).** Restauration et réhabilitation des écosystèmes dégradés en zone arides et semi-arides. Le vocabulaire et les concepts. *L'homme peut-il refaire ce qu'il a défait*, 11-29.
- Belem M., Zoungrana M., Nabaloum M., 2018.** Les effets combinés du climat et des pressions anthropiques sur la forêt classée de Toéssin, Burkina Faso. *International Journal of Biological and Chemical Sciences*, 12 (5) : 2186-2201. <https://doi.org/10.4314/ijbcs.v12i5.20>
- Bergonzini, J. C. (2004).** *Changement climatique, désertification, diversité biologique, et forêts.* SILVA.
- Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2005.** Produit par Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP) – Cameroun.

- Quatrième recensement général de la population du Cameroun 2018.** Produit par Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population (BUCREP) – Cameroun.
- Cavailhès, J., & Normandin, D. (1993).** Déprise agricole et boisement: état des lieux, enjeux et perspectives dans le cadre de la réforme de la PAC. *Revue forestière française*.
- Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC). 2021.** *Projet « reboisement 1400 » synthèse des activités de reboisement réalisées en 2019 et 2020 dans la commune de Yoko (Centre-Cameroun).*
- Cerutti, P. O., Mbongo, M., & Vandenhaute, M. (2016).** *État du secteur forêt-bois du Cameroun (2015)*. Publié par Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Centre de recherche forestière internationale (CIFOR).
- Chazdon, R. L., & Uriarte, M. (2016).** Natural regeneration in the context of large-scale forest and landscape restoration in the tropics. *BIOTROPICA*, 48 (6) : 709-715.
- Cowling, P., Kristin, D., & Kenneth, R. (2014).** *Évaluation de la gouvernance forestière : guide pratique pour la collecte, l'analyse et l'utilisation des données*. PROFOR et FAO. Washington DC.
- Dahou, T., & Weigel, J. Y. (2005).** La gouvernance environnementale au miroir des politiques publiques. *Afrique contemporaine*, (1), 217-231.
- Décret n° 76-165 du 27 avril 1976 :** Fixant les conditions d'obtention du titre foncier, modifié et complété par le Décret N° 2005/481 du 16 Décembre 2005.
- Eba'a Atyi R. et Liboum M. 2018.** *Reshaping the terrain Forest and landscape restoration in Cameroon*. Global Landscape Forum Factsheet, CIFOR.
- Eba'a Atyi R., Hiol Hiol F., Lescuyer G., Mayaux P., Defourny P., Bayol N., Saracco F., Pokem D., Sufo Kankeu R. et Nasi R. 2022.** *Les forêts du bassin du Congo : état des forêts 2021*. Bogor, Indonésie : CIFOR. 443p. DOI: 10.17528/cifor/008565

- Food and Agriculture Organization (FAO). (2010).** On definition of Forest and Forest Change Forest Ressource Assesment Working Paper 33. Rome.13p.
- Gansaonré, N., Benewindé, J., Zoungrana, B., Yanogo, I. (2018).** Dynamique du couvert végétal à la périphérie du Parc W du Burkina Faso.
<http://journals.openedition.org/belgeo/40786>.
- GIZ-ProFE, (2019).** Restauration des paysages forestiers et des terres dégradées au Cameroun.
- Gourevich, J.D., Hawthorne, P. L., Keeler, B. L., Beatty, C. R., Greve, M., & Verdone, M. A. (2016).** Optimizing investments in national-scale forest landscape restoration in Uganga to maximize multiple benefits. *Environmental Research Letters*, 114027.
- Guizol, P., Diakhite, M., Seka, J., Bring, C., Mbonayem, L., Awono, A., Oyono, P. R., Mokpidie, D., Ndikumagenge, C., Sonwa, D., Ndabirorere, S., Waitkuwait, W. E., Ngobieng, M. A., Tabi, P., Essamba, L., 2022.** La restauration des paysages forestiers (RPF) en Afrique centrale. 340p.
- Simonian, G.H., 2020.** *Introduction au Droit constitutionnel*.
- Hetier, J., Fezzani, A., 2017.** Rapport d'évaluation finale du programme de petites initiatives (PPI) pour les organisations de la société civiles (OSC) en Afrique du Nord (PPI-OSCAN).
- Höhl M., Ahimbisibwe V., Stanturf J.A., Elsasser P., Kleine M. et Bolte A. 2020.** Forest Landscape Restoration. What Generates Failure and Success? *Forests*, 11(9): 938. DOI:[10.3390/f11090938](https://doi.org/10.3390/f11090938)
- International Nutrition Foundation for Developing Countries (INFDC). 1998.** *Procédures d'évaluation sanitaire : Approches et Méthodes d'évaluation des pratiques d'hygiène relatives à l'eau et à l'assainissement*. 128p
- Karsenty, A., & Pirard, R. (2007).** Changement climatique : faut-il récompenser la « déforestation évitée »?. *Natures Sciences Sociétés*, 15(4), 357-369.

- Keeneleyside, K., Dudley, N., Cairns, S., Hall, C., Stolton, S. (2012).** Ecological restoration for protected areas : principles, guidelines and best practices.
- Lacroix, E., Carodenuto, S., Richter, F., Pistorius, T., Tennigkeit, T. (2016).** Restauration des paysages forestiers, évaluation des potentialités dans le contexte des potentialités dans le contexte des engagements de Bonn 2.0 et de la Déclaration de New York sur les forêts. Méthodologie et résultats pour Madagascar. GIZ.
- Lahmar, R., & Ruellan, A. (2007).** Dégradation des sols et stratégies coopératives en méditerrané : la pression sur les ressources naturelles et les stratégies de développement durables. *Cahiers Agricultures*, 16(4), 318-323.
- Le Guay S. 2021.** *Développement d'une stratégie de mise en place de plantations forestières au Cameroun. Cas du teck (Tectona grandis) dans la commune forestière de Yoko, région Centre.* Mémoire d'Ingénieur en agro-développement international - Dominante d'approfondissement « Gestion des écosystèmes et forêts tropicales (GEEFT) ». École supérieure d'Agro-développement International (ISTOM), Paris, France. 98p
- Levesque, B. (2007).** *Une gouvernance partagée et un partenariat institutionnalisé pour la prise en charge des services d'intérêt général.* CRISES, Centre de recherche sur les innovations sociales.
- Mansourian S. et Berrahmouni, N. 2021.** Examen de la restauration des forêts et des paysages en Afrique. Accra. FAO et AUDA-NEPAD.
<https://doi.org/10.4060/cb6111fr>.
- Mayers, J. (2005).** *Analyse du pouvoir des parties prenantes.* International Institute for preliminary assesment of women-led restoration activities in Cameroon. Environment, Development and Sustainability, 21(6), 2891-2911.
- Mbile, P., Hakizumwami, E., Endamana, D., Kuzee, M., Kouakou, G., Botroh, A. M., & Kouaman, E. (2006).** Opportunités de Restauration des Forêts et Paysages Dégradés en Côte d'Ivoire. Rapport final. UICN.

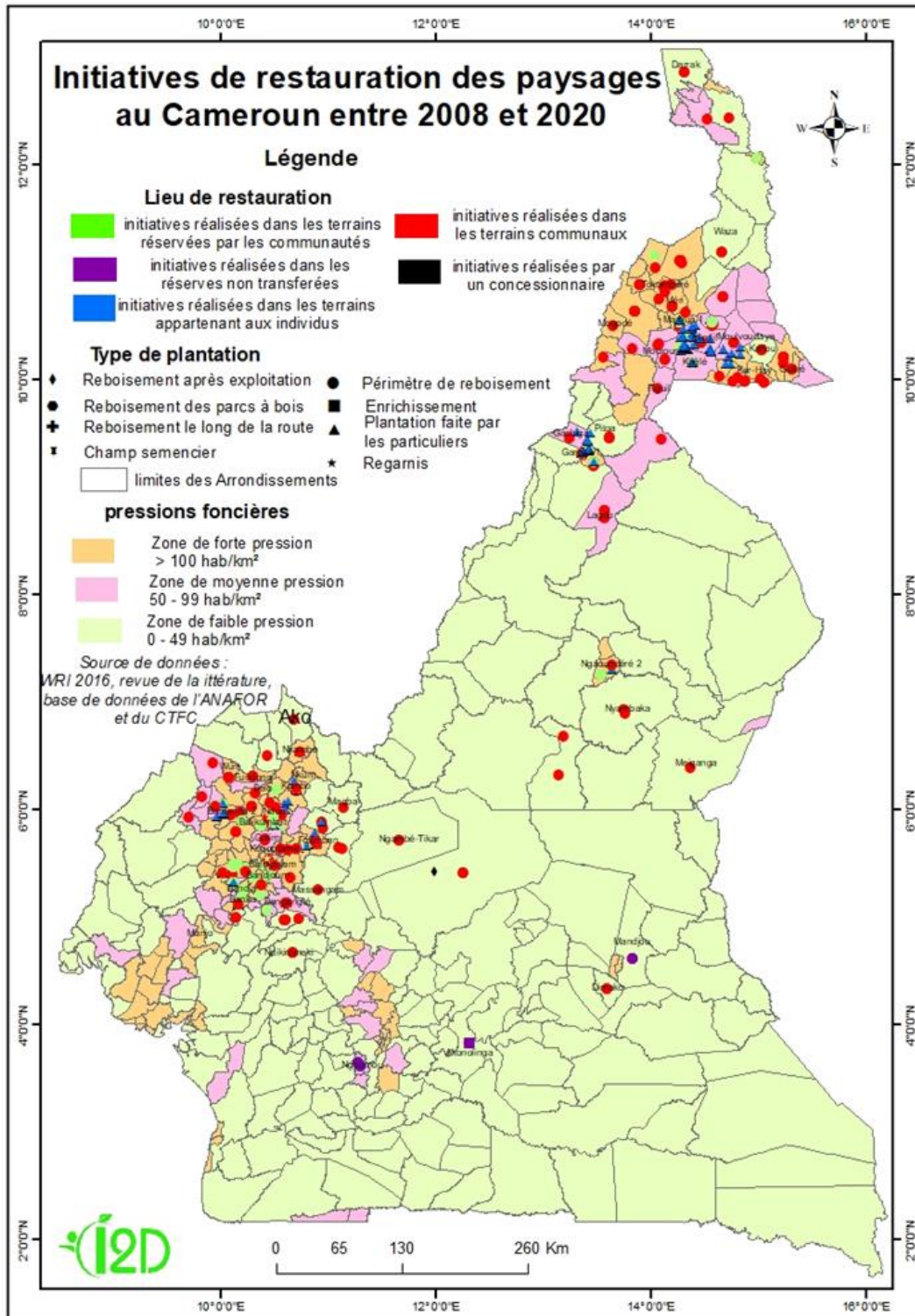
- McLain R., Lawry S., Guariguata M.R. et Reed J. 2019.** La prise en compte du droit foncier et de la gouvernance dans l'évaluation des opportunités de restauration des paysages forestiers. *Infobrief No. 245*. Centre de Recherche Forestière International (CIFOR), Bogor, Indonésie. <http://dx.doi.org/10.17528/cifor/007154>
- Messinger, J., & Winterbottom, B. (2016).** African forest landscape restoration initiative (AFR 100): restoring 100 million hectares of degraded and deforested land in Africa. *Nature & faune*.
- Ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable (MINEPDED) (2018).** *Stratégie nationale de réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, gestion durable des forêts, conservation des forêts et augmentation des stocks de carbone*.
- Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) (1994).** Loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et des pêches au Cameroun.
- Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) (2018).** Faits et chiffres.
- Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). 2019a.** *Rapport sur les Événements Majeurs de la Déforestation de l'année 2019*.
- Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). 2019b.** *Programme National de Développement des Plantations Forestières (PNDPF) au Cameroun 2020-2045*.
- Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). 2020.** Domaines forestiers du Cameroun décembre 2020. <https://data.globalforestwatch.org/documents/minfof::domaine-forestier-du-cameroun-d%C3%A9cembre-2020/about>
- Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). 2020.** Domaines forestiers du Cameroun décembre 2020. <https://data.globalforestwatch.org/documents/minfof::domaine-forestier-du-cameroun-d%C3%A9cembre-2020/about>
- Mukongo, R.S., & Batuna, H. (2011)** « économie verte et gouvernance forestière dans les Etats de la CEEAC ». 16eme colloque International en Evaluation Environnementale Yaoundé, 12-15/09/2011. CEEAC. Présentation.

- Mvaebeme, B. S., (2022).** Analyse des impacts de la dynamique foncière sur la restauration des paysages forestiers au Cameroun : cas de la commune de Yoko, Centre Cameroun. *Mémoire présenté en vue de l'obtention du Diplôme d'Ingénieur de Conception des Eaux, Forêts et Chasses.*
- Nederlof E.S. et Dangbégnon C. 2007.** Lessons for farmer oriented research : Experiences from a West African soil fertility management project. *Agriculture and Human Values*, 24 (3): 369 – 87.
- Nguinguiri, J. C. (2003).** Gouvernance des aires protégées : l'importance des normes pratiques de régulation de la gestion locale pour la faisabilité des reformes dans le Bassin du Congo. *Bulletin de l'APAD.* (26).
- Ouattara B., Sanou L., Koala J., Hien M., 2022.** Perceptions locales de la dégradation des ressources naturelles du corridor forestier de la Boucle du Mouhoun au Burkina Faso. *Bois et Forêts des Tropiques*, 352 : 43-60. Doi : <https://doi.org/10.19182/bft2022.352.a36935>
- Organisation Internationale des Bois Tropicaux (2020).** Lignes directrices pour la restauration des paysages forestiers en milieu tropical.
- Programme National de Développement Participatif (PNDP). 2011.** *Plan Communal de Développement de la Commune de Yoko.* 187p.
- Programme National de Développement Participatif (PNDP). 2018.** *Plan Communal de Développement de la Commune de Yoko.* 235p.
- Rotillon, G. (2010).** *Economie des ressources naturelles.* La découverte.
- Scriven, M., 2003.** Evaluation Theory and Metatheory.
mailto:https://www.researchgate.net/publication/290897365_Evaluation_Theory_and_Metatheory
- Tchatchou B, Sonwa DJ, Ifo S et Tiani AM. 2015.** Déforestation et dégradation des forêts dans le Bassin du Congo : État des lieux, causes actuelles et perspectives. Papier occasionnel 120. Bogor, Indonésie : CIFOR.

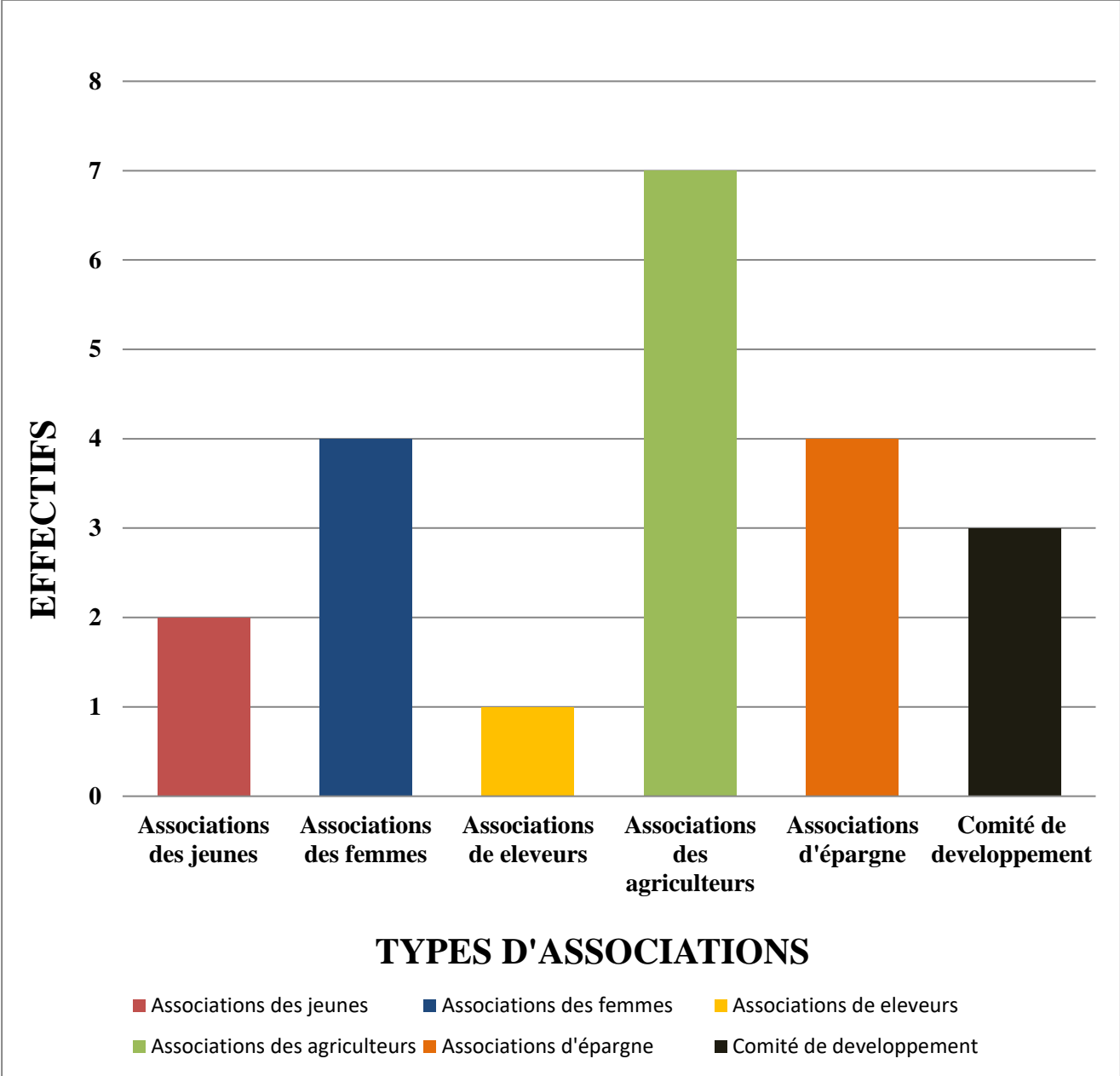
- Triplet, P. (2018).** Dictionnaire encyclopédique de la diversité biologique et de la conservation de la nature (quatrième édition). 1096p.
- Tuner, M. G. (1989).** Landscape ecology : the effect of pattern on process. *Annual review of ecology and systematics*, 20(1), 171-197.
- Tunk, C., Hoefsloot, H., & Amougou, J. (2016).** Evaluation du potentiel de restauration des paysages forestiers au Cameroun. GIZ GOPA/DFS.
- UICN et WRI (2014).** Guide de la méthodologie d'évaluation des opportunités de restauration des paysages forestiers (MEOR) : Évaluer les opportunités de restauration des paysages forestiers à l'échelon national ou local. Document de travail (version préliminaire). Gland, Suisse : UICN. 125pp.
- Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). 2016.** *Africa & the Bonn Challenge : A demonstration of leadership*. 4p.
- Yarbrough, D., Shulha, L., Hopson, R., Carrunthers, F. (2010).** The Program Evaluation Standards (3rd Edition).
https://www.researchgate.net/publication/274062858_The_Program_Evaluation_Standards_3rd_Edition.
- Yelkouni M., 2004.** Gestion d'une ressource naturelle et action collective : le cas de la forêt de Tiogo au Burkina Faso. Thèse de doctorat en sciences économiques, Université d'Auvergne – Clermont-Ferrand 1, Faculté des sciences économiques et de gestion (CERDI), France, 301 p. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00660993>

ANNEXES

ANNEXE 1: Initiative de restauration des paysages au Cameroun entre 2008 et 2020



ANNEXE 2: Types d'associations présentent dans la commune de Yoko



ANNEXE 3: Fiche de données parcellaires d'observations directes

II. Données parcellaires- Observation direct des sites restaurés












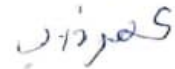




1. Combien de temps à pieds jusqu'au site (depuis leur domicile)	Environ 45 min - 1h (4, 2 Km du village)
2. Superficie approximative du site (ha)	2 ha
3. Topographie	Précipité horizontale, faible variation de pente, présence d'une dépression en bordure. Situé en bordure de la route.
4. Type de sol	sol perméable, peu fertile, argileux et un peu marécageux ou caractéristiques argileux, latéritique et argilo-sableux par endroits.
5. Evaluation de l'état des terres	Les Les parties argileuses présentent des pentes à caractère lent pour les parties argileuses. Site propice et peut améliorer.

Samedi, 24 Juin 2023

EVALUATION DES INITIATIVES DE RESTAURATION
FORESTIÈRE AU CAMEROUN ; CAS DE LA COMMUNE DE
YOKO-CENTRE CAMEROUN

VILLAGE NGOUETOU

LISTE DE PRÉSENCE

- 1 - NDJOUNTSE ATHANASE GASTON 
- 2 - Haanti Benjamin 
- 3 - Tema BRAHIM 
- 4 - TITSENG Arnaud 
- 5 - TITSE THOMAS 
- 6 - NDJOMBINI JEAN PHACIDE 
- 7 - LÉTOUNG Rachel. sidobie 
- 8 - NINTSE EDITH 
- 9 - NGUIDIK Moïse 
- 10 - 
- 11 - ADAMO U 
- 12 - OUMAROU Njarmeau - 
- 13 - ADAMOUBOUBA - 
- 14 - IDRISSA TASSI - 
- 15 - BOUBA Aladyi Ousmane - 
- 16 - MALOUHI GHISLAIRE 

ANNEXE 5: Fiche du chronogramme de collecte des données

Activités	JUN																								JUILLET			
	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	01	02	03	04
Voyage aller Yoko																												
Entretiens avec les personnes ressources à Yoko																												
Collecte des données dans les alentours de la ville de Yoko																												
Collecte des données dans la localité de Linté et ses environs																												
Collecte des données dans la localité de Ngouetou et ses environs																												
Retour																												
Villages a enquêté		Yoko	Melimving	Medjanvouni	Megang	Goum	Linté	Bondah	Mankim	Ngouetou	Mekoissim	Ngouang	Nyem	Nguervou m														